

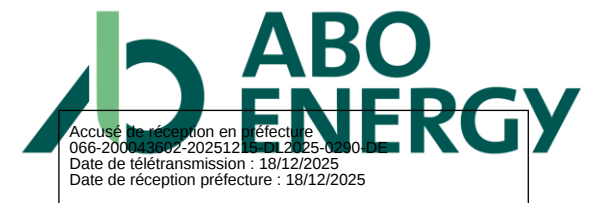


RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

Commune de Montesquieu-des-Albères

Département de Pyrénées-Orientales (66)



Les auteurs du dossier de permis de construire sont :

ABO Energy		Axel ISNARDON Responsable de projets photovoltaïques	ABO Energy SARL 1 rue de la soufflerie 31500 Toulouse axel.isnardon@aboenergy.com www.aboenergy.fr	Coordination, expertise technique
ATER Environnement		Manuel MOUNIER Responsable de projets énergies renouvelables	Agence Montpellier : 2 place de la Comédie, 34000 Montpellier manuel.mounier@ater-environnement.fr	Rédaction de l'étude d'impact, évaluation environnementale
		Nahila LE FEVER Emeline DAMOUR Paysagiste	Agence Montpellier : 2 place de la Comédie, 34000 Montpellier emeline.damour@ater-environnement.fr	Rédaction de l'étude d'expertise paysagère
CERA Environnement		Emmanuel DUMAIN Sarah DUPASQUIER Marion LOBRANO Marc TESSIER Rédacteurs et compilateur / vérificateur	CERA Environnement Agence Occitanie 48 Grand Rue 31450 Baziège Tel : 09.77.45.04.92 Mail : occitanie@cera-envrionnement.com	Rédaction de l'étude d'expertise écologique

La société ABO Energy souhaite installer un parc photovoltaïque sur le territoire communal de Montesquieu-des-Albères dans le département de Pyrénées-Orientales (Occitanie). Ce projet est soumis à une demande de permis de construire comprenant une étude d'impact sur l'environnement. Le dossier à constituer dans le cadre de cette procédure administrative se compose d'un permis de construire et d'une étude d'impact. Cette étude est elle-même accompagnée d'un résumé non technique.

Le présent document correspond à ce résumé non technique. Il a pour objectif de **résumer les différentes parties de l'étude d'impact de façon claire et concise**. C'est un document illustré, à caractère pédagogique et séparé de l'étude d'impact. Il permet d'en faciliter la prise de connaissance par le public, d'en saisir les enjeux et de juger de sa qualité. En cas d'incompréhension ou de volonté d'approfondissement, le recours à l'étude d'impact est toujours possible.

SOMMAIRE

Sommaire 4

1. Le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères en quelques chiffres 5

2. Contexte introductif : Le développement du Solaire 7

2.1. Les principales étapes d'un projet photovoltaïque9

2.2. Définitions10

2.3. Présentation du maitre d'ouvrage12

3. Présentation du projet14

3.1. Contexte énergétique du projet15

3.2. Intérêt de l'énergie photovoltaïque16

3.3. Historique du projet et concertation16

3.4. Choix de la zone d'implantation potentielle17

3.5. Définition des aires d'étude17

3.6. Définition des variantes20

3.7. Caractéristiques techniques du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères23

4. Analyse du milieu physique26

4.1. Etat initial et enjeux27

4.2. Mesures d'évitement27

4.3. Impacts bruts27

4.4. Mesures de réduction28

4.5. Impacts résiduels28

4.6. Synthèse du milieu physique29

5. Analyse du milieu paysager31

5.1. Unités paysagères32

5.2. Etat initial33

5.3. Mesure d'évitement33

5.4. Impacts bruts34

5.5. Mesures de réduction34

5.6. Mesure d'accompagnement35

5.7. Synthèse et Impacts résiduels35

5.8. Synthèse du milieu paysager37

6. Analyse du milieu naturel39

6.1. Synthèse des enjeux40

6.2. Mesures d'évitement42

6.3. Mesures de réduction d'incidences42

6.4. Synthèse des mesures ER envisagées et incidences résiduelles après évitement et réduction42

6.5. Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi43

6.6. Synthèse du milieu naturel44

7. Analyse du milieu humain 47

7.1. Etat initial et enjeux48

7.2. Mesures d'évitement48

7.3. Impacts bruts49

7.4. Mesures de réduction49

7.5. Impacts résiduels50

7.6. Synthèse du milieu humain51

8. Récapitulatif des mesures et coûts associés 55

9. Impacts cumulés 58

10. Evolution de l'environnement en cas de non-réalisation du projet 61

11. Conclusion 66

12. Table des illustrations 69

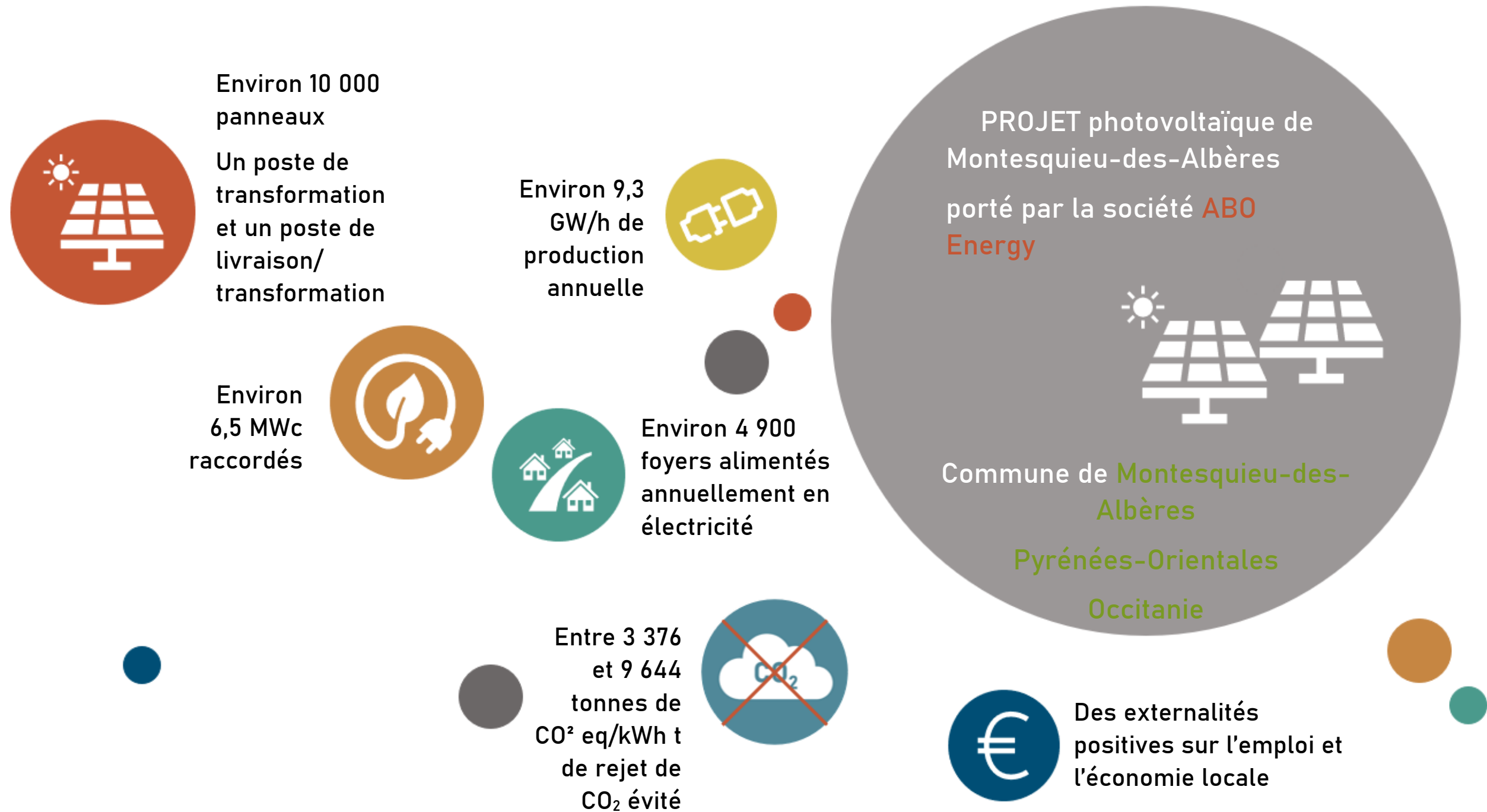
12.1. Liste des figures 70

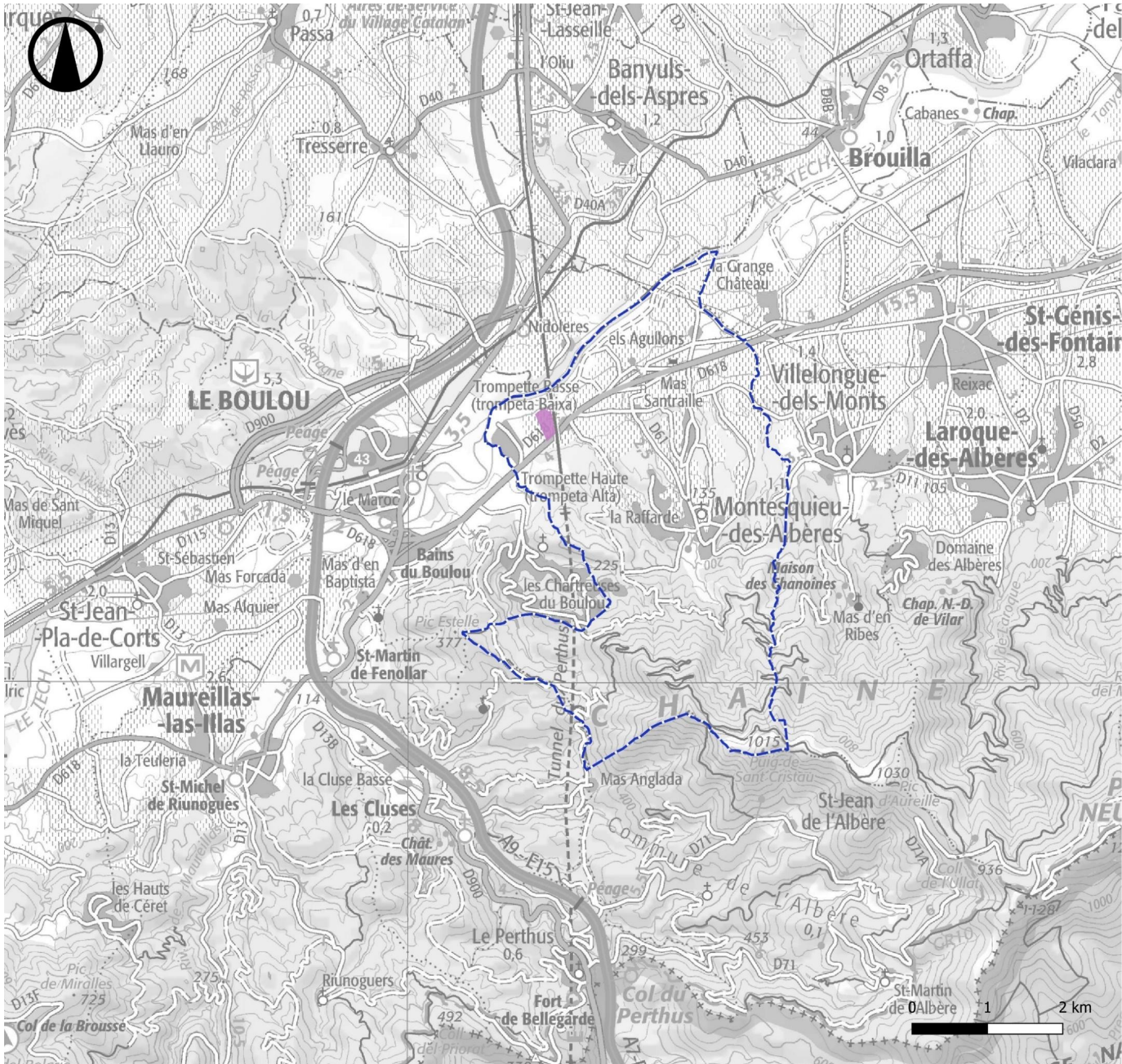
12.2. liste des tableaux 70

12.3. liste des cartes 70

1. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTESQUIEU-DES-ALBERES EN QUELQUES CHIFFRES

5





Carte 1 : Localisation du projet

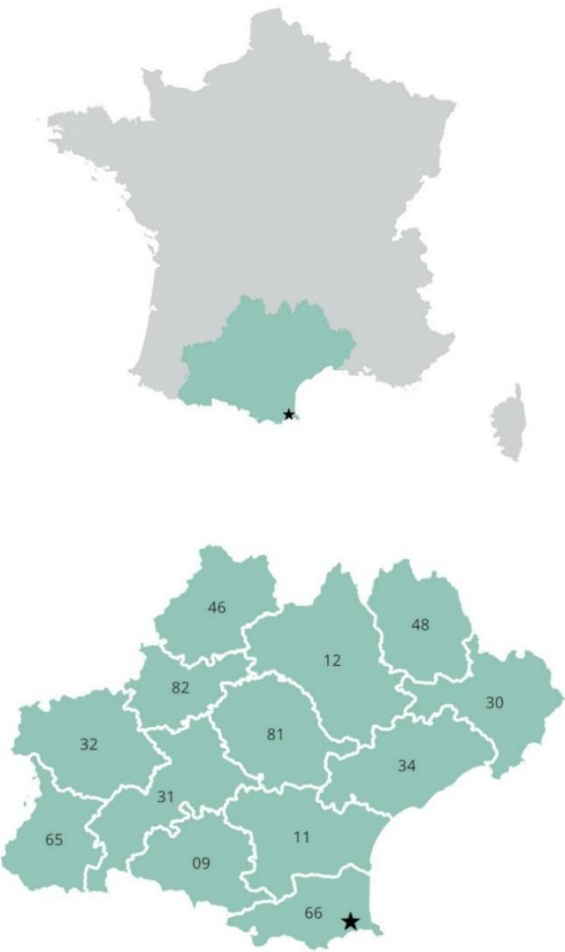
Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères (66)
Permis de construire

Localisation géographique



Janvier 2024

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

- ★ Localisation projet
- Zone d'implantation potentielle
- Commune de Montesquieu-des-Albères

2. CONTEXTE INTRODUCTIF : LE DEVELOPPEMENT DU SOLAIRE

2.1. LES PRINCIPALES ETAPES D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Identification de la zone d'implantation potentielle

Dans le cadre du développement d'un projet photovoltaïque, le porteur de projet commence par rechercher un site susceptible d'accueillir les panneaux solaires : la **zone d'implantation potentielle (ZIP)**. Pour cela, il doit :

- 9
-  **Identifier des zones favorables au projet** : Le porteur de projet effectue une première analyse des secteurs propices au développement de l'énergie solaire au travers de documents de référence et/ou de mesures *in situ* ;
 -  **Etudier les contraintes et le potentiel solaire** : Il s'agit d'étudier sur site l'ensoleillement et de se renseigner sur les principales contraintes de la zone identifiée (contraintes réglementaires, techniques, environnementales, paysagères, patrimoniales, servitudes ...). Ainsi, les terrains les moins propices sont éliminés ;
 -  **Prendre contact avec les partenaires locaux** : Une fois les terrains identifiés, le porteur de projet organise une **rencontre avec les élus** de la ou des commune(s) concernée(s) afin de leur présenter la démarche et le projet. En parallèle, il mène des rencontres avec les propriétaires des terrains identifiés. Si les différents acteurs se montrent favorables au projet, celui-ci peut être poursuivi. **Il arrive également que des communes ou des élus locaux soient à l'origine de projets photovoltaïques.**

Détermination de l'implantation

Suite à la validation de la **zone d'implantation potentielle**, le porteur de projet définit précisément où localiser les panneaux (on parle d'implantation) afin que le projet s'intègre au mieux dans l'environnement qui l'entoure.

Selon la puissance du parc photovoltaïque envisagée, les démarches sont différentes. Dans le cadre du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères la puissance étant supérieure à 1 MWc, **le projet est soumis à un permis de construire, à une étude d'impact et à une enquête publique.** Le porteur de projet doit donc :

-  **Réaliser des études d'expertises** : Le porteur de projet fait appel à des bureaux d'études spécialisés pour analyser le territoire d'un point de vue environnemental, paysager, écologique et humain. Ces expertises, obligatoires pour réaliser **l'étude d'impact**, lui permettent d'affiner sa connaissance du territoire et donc l'implantation ;
-  **Dimensionner le parc photovoltaïque** : Le porteur de projet fait appel à un architecte (ou conçoit de lui-même) pour réaliser les plans du parc photovoltaïque envisagé. Ils seront nécessaires pour l'obtention du **permis de construire** ;
-  **Signer des promesses de bail** : Les propriétaires et, s'il y en a, les exploitants, doivent accepter de lui louer une partie de leurs terres. Lorsqu'un accord est trouvé, une promesse de bail est signée ;
-  **Débuter la concertation** : A ce stade du projet, le dialogue commence avec les riverains du projet. Les premières réunions d'informations sont alors organisées ;
-  **Elaborer le volet technique et financier** : Pour réaliser son projet, le porteur de projet doit réunir les fonds et attester qu'il a les connaissances techniques nécessaires pour mener à bien le projet.

Le permis de construire

Ce permis de construire contient différents éléments dont l'étude d'impact :



Tout au long du projet, des échanges entre le porteur de projet et l'administration ont généralement lieu et permettent de faciliter la constitution du dossier. Après le dépôt, le dossier est examiné par l'instructeur coordinateur, puis soumis à la consultation du public. En fin de procédure, le préfet rend la décision par un arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus du permis de construire. **La durée de la procédure à compter du dépôt est de 6 mois, a minima.**

Construction et mise en service du parc

- Outre les **panneaux**, un parc photovoltaïque se compose :
- De **chemins d'accès et de dessertes** : il s'agit de créer, ou de renforcer des chemins existants, pour permettre l'accès au parc lors de leur mise en place, mais aussi lors de leur maintenance ;
 - De divers **câbles électriques de raccordement** (au réseau électrique local, à la terre...) ;
 - D'un ou de **plusieurs poste(s) électrique(s) de transformation et de livraison**.

Pour construire un parc photovoltaïque, différentes étapes se succèdent :



Figure 1 : Durées approximatives et phases de travaux de construction d'un parc photovoltaïque
Remarque : Les délais sont donnés à titre indicatif. Certaines phases peuvent se dérouler en parallèle.

Exploitation du parc photovoltaïque

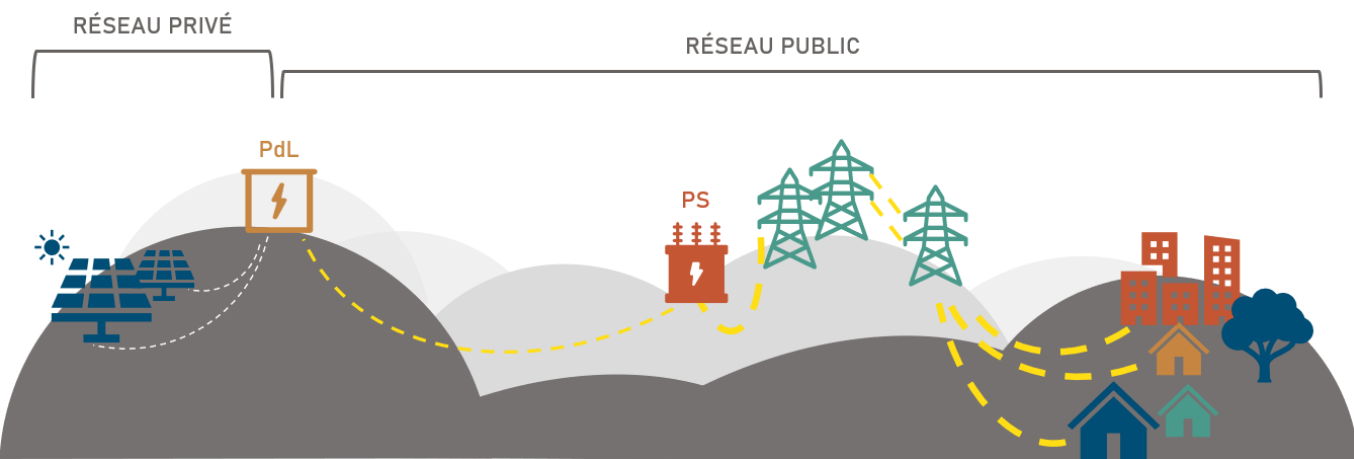


Figure 2 : Raccordement électrique d'un parc photovoltaïque (PdL – Poste de livraison | PS – Poste source)
L'énergie que produisent les panneaux est transmise au(x) poste(s) de livraison par le biais de câbles électriques enterrés.
Le poste de livraison marque l'interface entre le domaine privé, géré par l'exploitant du parc, et le domaine public, géré par le gestionnaire public de réseau. C'est au niveau de ce poste qu'est réalisé le comptage de la production d'électricité.

Le courant est ensuite acheminé du ou des poste(s) de livraison vers le poste électrique source (on parle de **raccordement externe**). C'est à partir de ce poste source que l'électricité produite par le parc rejoint le réseau électrique de distribution ou de transport, qui permet de délivrer le courant à la population.

La durée d'exploitation d'un parc photovoltaïque est d'environ **30 ans**.

Fin de vie d'un parc photovoltaïque

A la fin de vie du parc, le parc est **démantelé**. Conformément à la réglementation, les panneaux ainsi que tous les éléments nécessaires au fonctionnement du parc sont démontés et le terrain est remis en état.

L'ensemble des matériaux issus du démantèlement sont recyclés selon différentes filières de valorisation. Les panneaux photovoltaïques sont pris en charge par la société Soren qui gère leur collecte, leur traitement et leur revalorisation en fin de vie.

2.2. DEFINITIONS

Enjeux

L'analyse de l'état initial d'un projet a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des **enjeux** existants en l'état actuel de la zone d'implantation potentielle et de ses environs, et d'identifier les milieux susceptibles d'être affectés par le projet, en vue d'évaluer les impacts prévisionnels.

L'**enjeu** est ainsi une mesure de la valeur intrinsèque du territoire, vis-à-vis des différentes caractéristiques étudiées. Les niveaux d'enjeux sont définis par rapport à **des critères objectifs et/ou partagés** collectivement tels que la qualité, la quantité, la diversité, la densité, etc. Chaque grand volet traité (milieu physique et humain, paysager et naturel) dispose de ses propres critères de référence pour qualifier les enjeux : *par exemple, la simple présence d'un monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO situé dans l'un des périmètres étudiés peut constituer un enjeu important, indépendamment de la possibilité de présenter des vues ou non sur le projet.*

► La définition des enjeux est une « photographie de l'existant », elle est indépendante de l'idée même d'un projet.

Impacts

Le choix des différentes variantes d'implantation et de la variante d'implantation finale est opéré sur la base des recommandations des enjeux définis au stade de l'état initial. Commence alors l'étude véritable des impacts du projet photovoltaïque en question sur l'environnement et la santé humaine. L'impact brut évalue ainsi les incidences notables que le projet retenu est susceptible d'avoir sur l'environnement vis-à-vis des différentes thématiques étudiées. L'étude des impacts concerne à la fois les phases de chantier (construction et démantèlement) et d'exploitation.

La qualification des impacts peut être étayée par deux paramètres supplémentaires, lesquels seront déterminés pour chaque impact dans les tableaux de synthèse :

- La durée de l'effet :
 - Temporaire : Effet limité dans le temps, soit parce qu'il disparaît immédiatement après cessation de la cause, soit parce que son intensité s'atténue progressivement jusqu'à disparaître ;
 - Permanent : Effet qui perdure dans le temps, sans retour possible à l'état initial.
- La nature de l'impact :
 - Directe : Traduit les conséquences immédiates du projet, dans l'espace et dans le temps. Il affecte l'environnement proche du projet ;
 - Indirecte : Il résulte d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct.

On parlera également d'impact cumulé pour désigner le cumul et l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés par un même projet ou par plusieurs projets distincts qui peuvent conduire à des modifications progressives des milieux ou à des changements imprévus.

► L'impact brut traduit les incidences notables de l'ensemble du projet finalisé sur les différentes thématiques.

Mesures

Une fois les impacts estimés, une série de mesures doit être proposée pour Eviter, Réduire voire Compenser tous les impacts jugés à un niveau significatif. Les porteurs de projet appliquent ainsi de manière itérative la méthode dite « ERC » :

Les mesures d'évitement, définies en amont du projet, permettent de prendre en compte les enjeux déterminés lors de l'état initial et d'éviter certains impacts sur le milieu.

Exemple : Si lors des visites sur site réalisées en amont du projet, une espèce protégée de fleur est découverte, une mesure d'évitement peut consister à repérer précisément les lieux où cette fleur est présente et à adapter l'implantation des éléments constitutifs du parc photovoltaïque afin de n'entraîner aucune destruction de l'espèce.

L'application de mesures de réduction permet ensuite de limiter l'importance des impacts non évitables. Les impacts résultants sont dits « résiduels ».

Exemple : Il arrive que depuis certains points de vue, comme à proximité de routes, les parcs photovoltaïques soient visibles. A ce titre une haie végétalisée peut être plantée pour limiter ces vues sur les installations. Cette mesure permet ainsi de réduire les impacts depuis ces points de vue.

Dans certains cas, les impacts ne peuvent être ni évités ni complètement réduits. Des mesures dites de « compensation » sont alors mises en place.

Exemple : Si le chantier de construction du parc photovoltaïque entraîne la destruction d'un habitat tel qu'un buisson, la création d'un buisson de même type sera proposée à proximité mais dans un secteur non-impacté par le projet et similaire d'un point de vue biologique.

Enfin, après la mise en service du parc, les dernières mesures visent à suivre sur le long terme les impacts de celui-ci sur son environnement et à vérifier leur adéquation avec les niveaux prévisionnels, il s'agit des mesures de suivi.

Exemple : Un suivi environnemental périodique permettant notamment de mesurer l'évolution des populations d'espèces végétales ou animales peut être mis en place.

A ces mesures s'ajoutent parfois des mesures d'accompagnement. Elles ne sont pas obligatoires et sont mises en place volontairement par le porteur de projet même en l'absence d'impacts significatifs. Elles présentent des objectifs, des formes et des modalités variées. Elles visent notamment la mise en valeur, la restauration ou la création d'un milieu ou d'un paysage et participent à l'acceptation du projet.

Exemple : La mesure d'accompagnement peut prendre la forme :

- De la création d'un sentier pédagogique dans une commune concernée par l'implantation du parc photovoltaïque ;
- Du financement de plans et programmes à valeur paysagère, architecturale et patrimoniale ;
- Etc.

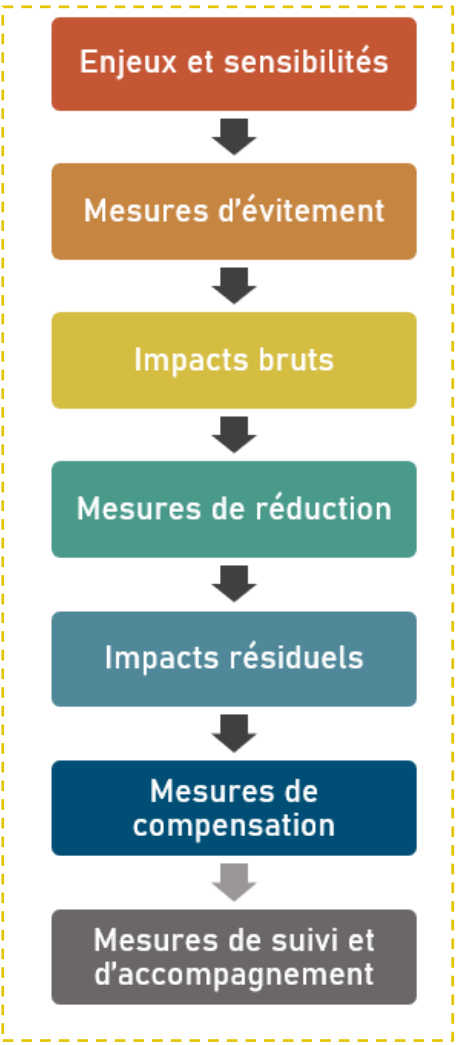


Figure 3 : Démarche « Eviter – Réduire – Compenser » (ERC)

2.3. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Présentation du demandeur

Le demandeur est la société « Centrale de Production d’Energies Renouvelables de Montesquieu-des-Albères » (CPENR de Montesquieu-des-Albères), filiale à 100 % d’ABO Energy KGaA. En tant qu’exploitant du projet de parc photovoltaïque, la société « Centrale de Production d’Energies Renouvelables de Montesquieu-des-Albères » porte l’ensemble des demandes qui seront nécessaires à la construction et à l’exploitation des installations, y compris les autorisations administratives nécessaires. A ce titre, la société CPENR de Montesquieu-des-Albères » présente l’ensemble des capacités techniques et financières nécessaires à l’exploitation et au démantèlement du parc photovoltaïque et bénéficie de l’ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l’exploitation et le démantèlement du parc de Montesquieu-des-Albères.

Identification du demandeur

Demandeur	CPENR de Montesquieu-des-Albères
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées (SAS)
Capital	100,00 €
Siège social	1 rue de la soufflerie, 31500 Toulouse
Activité	Exploitation d’une centrale photovoltaïque de production d’électricité
N° Registre du Commerce et des Sociétés	941 644 379 RCS Toulouse
N° SIRET	941 644 379 00013
Code APE	00.00Z/ Production d’électricité

Figure 4 : : Référence administrative de la SAS « Centrale de Production d'Energies Renouvelables de Montesquieu-des-Albères » (source : ABO Energy)

Identification du signataire

Société	CPENR de Montesquieu-des-Albères
Nom	CLOUET
Prénom	Benoit
Nationalité	Française
Qualité	Gérant de ABO Energy France SARL, elle-même présidente de la CPENR de Montesquieu-des-Albères

Figure 5 : Référence de signataire pouvant engager le demandeur (source : ABO Energy)

Structure juridique

La présidence de la société CPENR de Montesquieu-des-Albères est assurée par ABO Energy France SARL, elle même filiale à 100 % d’ABO Energy KGaA, société en commandite par actions de droit allemand. ABO Energy KGaA et ses filiales, dont ABO Energy France SARL, seront ci-après nommées le groupe ABO Energy Groupe. La société pétitionnaire fait donc partie d’un groupe, ce qui lui permet de bénéficier de l’ensemble des compétences et moyens techniques et financiers de chacun. Sur le marché français, ABO Energy France conclut des contrats intra-groupes concernant des prestations techniques et financières avec les filiales d’ABO Energy Allemagne situées sur le territoire français. Les risques techniques et financiers des filiales d’ABO Energy Allemagne sont ainsi supportés par la maison mère, ABO Energy Allemagne.

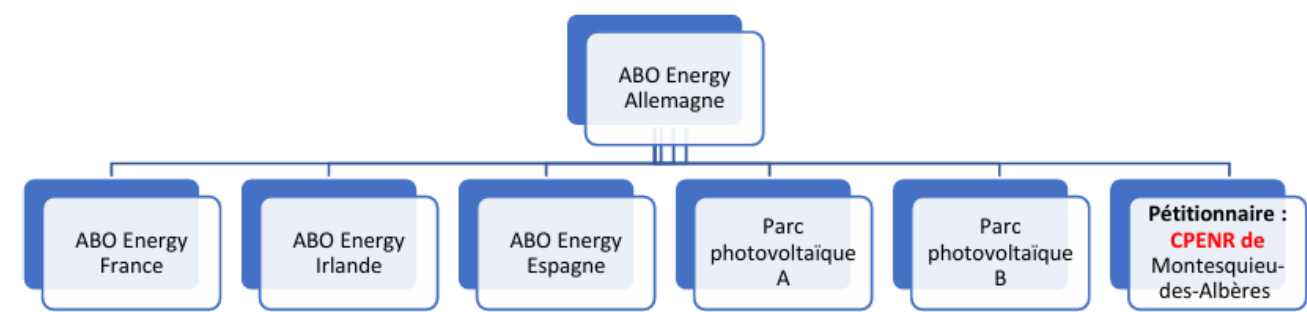


Figure 6 : Structure simplifiée d'ABO Energy Groupe (source : ABO Energy)

3. PRESENTATION DU PROJET

et photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères (66)
Permis de construire

3.1. CONTEXTE ENERGETIQUE DU PROJET

En France, le document cadre en matière de transition énergétique est la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**. Les objectifs qu'elle définit sont issus de la COP (**C**onférence **d**es **P**arties) créée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992 qui fixait une limitation du réchauffement climatique mondial entre 1,5°C et 2°C. En 1997, ces engagements ont été réaffirmés par la signature par 175 pays du **Protocole de Kyoto**, qui s'étaient engagés à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de 5,5% (par rapport à 1990) au niveau mondial à l'horizon 2008-2012. En 2015, l'Accord de Paris sur le Climat, signé par 193 nations engage également les pays émergents dans la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le cadre de cet Accord, la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) est adoptée, à l'échelle européenne, le 17 août 2015. En découle la mise en place de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

En 2023, l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 est affirmée lors de la COP 28. 123 pays, dont la France, se sont engagés à travailler ensemble en vue de porter les capacités mondiales d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydroélectricité, biomasse...) à 11 TW d'ici 2030.

A l'échelle française, et dans le cadre du paquet européen « Fit for 55 », la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) ambitionne de lever de nombreux obstacles au déploiement des projets d'énergies renouvelables et de favoriser le développement de l'éolien en mer. Elle instaure également un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables afin de faciliter l'approbation locale de ces projets.

La région Occitanie est la 2^e région en termes de puissance photovoltaïque installée avec 3 517 MW au 30 septembre 2023. Le parc photovoltaïque du département des Pyrénées-Orientales représentait quant à lui 370 MW au 30 septembre 2023.

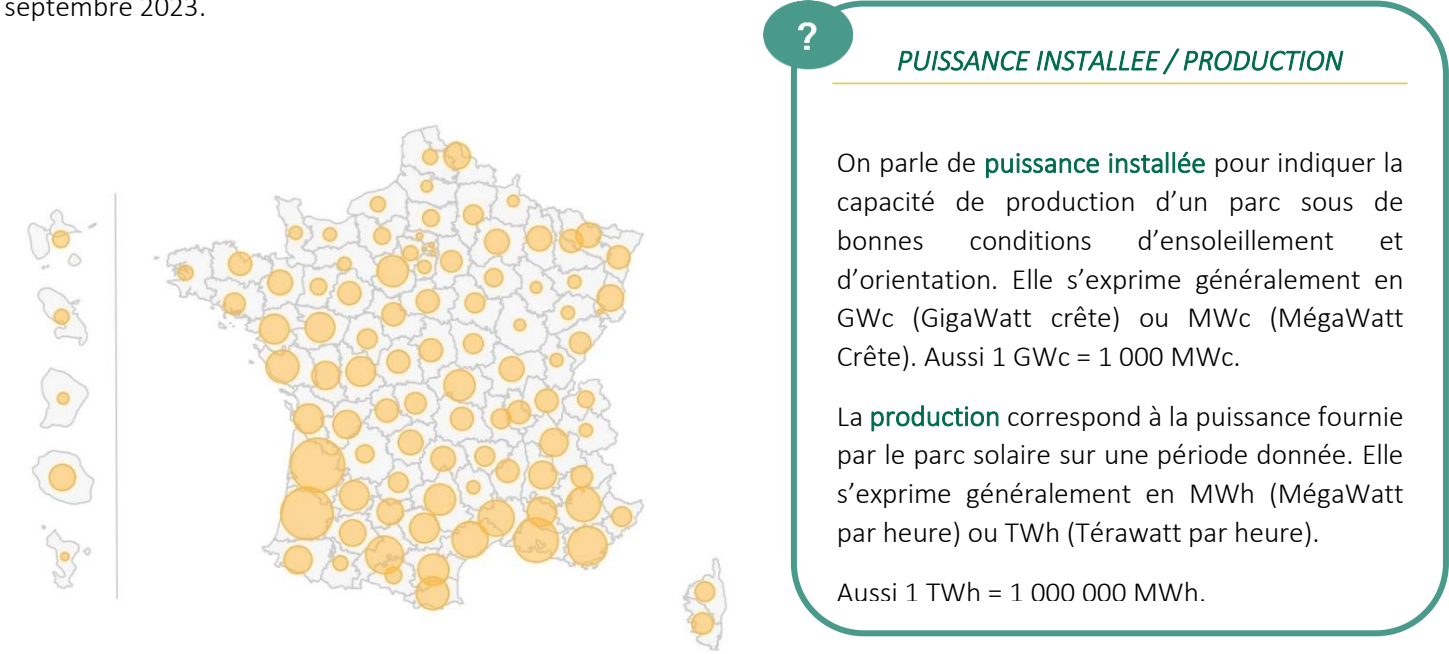
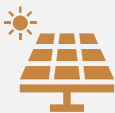


Figure 5 : Puissance solaire installée par région au 31 mars 2024
(source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>, 2024)

- ▶ Avec 20,3 GWc installés fin 2023, l'objectif 2028 fixé par la PPE est atteint à 58 % pour l'option basse et à 46,1 % pour l'option haute.
- ▶ Au 30 septembre 2023, la région Occitanie était en 2e position des régions françaises en termes de puissance installée (3 517 MWc). Avec une production de 29,7 TWh en 2022, la production a augmenté de 26 %.
- ▶ Les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et les différents Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires offrent de belles perspectives de développement du solaire tant au niveau régional que national.

	EN FRANCE	EN REGION OCCITANIE
 OBJECTIFS	Programmation Pluriannuelle De L'Energie ▪ Réduire la consommation d'énergie finale à 1 378 TWh d'ici 2028 ; ▪ Réduire la consommation d'énergie primaire fossile à 942 TWh à l'horizon 2028 ; ▪ Développer la production d'électricité d'origine renouvelable : 35,1 GWc (option basse) à 44,0 GWc (option haute) en 2028 pour le photovoltaïque.	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires ▪ 6,3 TWh en 2026 ; ▪ 9,0 TWh en 2031 ; ▪ 19,6 TWh en 2050.
 PUISSANCE INSTALLEE	20,3 GWc de puissance installée en France métropolitaine continentale fin 2023 (46,1 % de l'objectif fixé pour 2028 – option haute / 58 % de l'objectif fixé pour 2028 – option basse)	3 517 MWc de puissance installée au 30/09/2023
 PRODUCTION & COUVERTURE	21,6 TWh produits en 2023 Le photovoltaïque a couvert 4,9 % de l'électricité consommée en France en 2023	29,1 TWh produits en 2022 Le photovoltaïque représente 13 % de la production d'électricité de la région en 2022
 TENDANCE	Ce qui correspond à une hausse d'environ 17 % par rapport à l'année 2022.	La production d'énergie solaire a augmenté de 26 % en 2022

3.2. INTERET DE L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Les parcs photovoltaïques permettent de fournir, sans pollution ni déchet, de l'énergie électrique directement utilisable. Ainsi, cette production électrique n'engendre aucun coût indirect de dépollution ou de gestion des déchets. A long terme, en intégrant les coûts dans la comparaison des différentes sources d'énergie, l'énergie solaire photovoltaïque est une option raisonnable et rentable. Par ailleurs, cette forme d'énergie est une source de diversification de l'approvisionnement électrique.

Le parc photovoltaïque envisagé produira l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) d'environ 4 900 habitants. L'implantation du parc photovoltaïque permettra donc à la commune de Montesquieu-des-Albères de participer activement au développement durable de son territoire, en favorisant la production d'une « énergie propre », sans rejet de CO₂, contribuant ainsi à la lutte contre le dégagement de gaz à effet de serre et donc le réchauffement climatique. Les panneaux solaires utilisent des technologies en continuelle évolution, et constituent un moyen de production moderne et en plein essor.

3.3. HISTORIQUE DU PROJET ET CONCERTATION

Une zone d'étude initiale d'environ 7 ha a été retenue au départ du projet pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et techniques du territoire. Au regard du retour des études, un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et restreint la zone d'étude à environ 5 ha.

Installer une production d'énergie renouvelable sur un site classé comme délaissé ferroviaire permet de générer une valorisation de parcelles qui n'auraient pas vocation à accueillir une autre activité aujourd'hui. Le site du projet appartient à la commune de Montesquieu-des-Albères, ainsi ce projet apportera des revenus directs au territoire.

Après consultation du public, la commune a ainsi proposé le site du projet comme « Zone d'Accélération de production d'Énergie Renouvelable (ZAER) » afin d'accueillir un projet photovoltaïque au sol.

Une démarche de concertation et de co-construction a été mise en place autour de ce projet pour une meilleure intégration de celui-ci au sein territoire en tenant compte des enjeux présents.

Les concertations et actions suivantes ont ainsi eu lieu :

- Fin 2022 :
 - La Mairie de Montesquieu-des Albères prend contact avec ABO Energy
 - Présentation du projet aux conseillers municipaux
- Hiver - Printemps 2023 :
 - ABO Energy est sélectionnée pour développer le projet photovoltaïque
 - Signatures des accords fonciers
 - Consultations des services de l'État
 - Lancement des études naturalistes : faune, flore, milieux naturels
- Automne - Hiver 2023/2024 :
 - Étude paysagère
 - 1er bulletin d'information
- Printemps - été 2024 :
 - Définition des enjeux naturalistes et paysagers
 - Dimensionnement du projet
 - Comité de projet
- Automne - Hiver 2024/2025 :
 - 2ème bulletin d'information et Concertation préalable
 - Finalisation de l'étude d'impact et de l'implantation.
- Les prochaines étapes (dates prévisionnelles) :
- 2025 :
 - Dépôt du dossier de permis de construire.
 - Instruction du dossier
 - Enquête publique
 - Finalisation du dossier de raccordement
- 2026 :
 - Obtention du permis de construire
 - Financement du projet
 - Construction du parc
 - Raccordement et mise en service

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.

3.4. CHOIX DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La commune de Montesquieu-des-Albères possède sur son territoire une parcelle ayant été utilisée dans le cadre de la construction de la LGV « Perpignan – Figueras » au début des années 2000. La mise en place d’un tel chantier a nécessité des quantités importantes de matériaux et donc des lieux de stockages conséquents. De nombreux espaces de chantier ont alors vu le jour à proximité du futur tronçon de la ligne LGV pour répondre à ce besoin. Une fois la construction de la ligne LGV achevée début 2009, le site n’a plus été utilisé et aucune activité n’a vu le jour depuis.

Fin 2022, la commune de Montesquieu-des-Albères s’est questionnée sur le devenir de ce site et les activités compatibles avec ses usages passés. L’installation de panneaux photovoltaïques et la production d’électricité renouvelable se sont avérés être le choix le plus adapté sur ce délaissé ferroviaire.

Le site s’insère dans un environnement de périphérie urbaine. Il est entouré par des axes de communications structurants tels que la LGV Perpignan – Figueras à l’Est et deux routes au sud, une route communale ainsi que la D 618. Au Nord se trouve un canal, le « Rec de les Albères » et à l’Ouest une parcelle en friche. Les habitations les plus proches sont de l’autre côté de la LGV à l’Est et un lotissement à 200m à l’Ouest.

La commune de Montesquieu-des-Albères est à ce jour assujettie à un Plan Local d’Urbanisme (PLU) approuvé le 6 juin 2019. Le site du délaissé ferroviaire est classé en zone A (agricole). Une évolution du PLU est en cours d’élaboration afin de rendre le projet conforme à son règlement et ainsi ouvrir la possibilité d’obtention du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet.

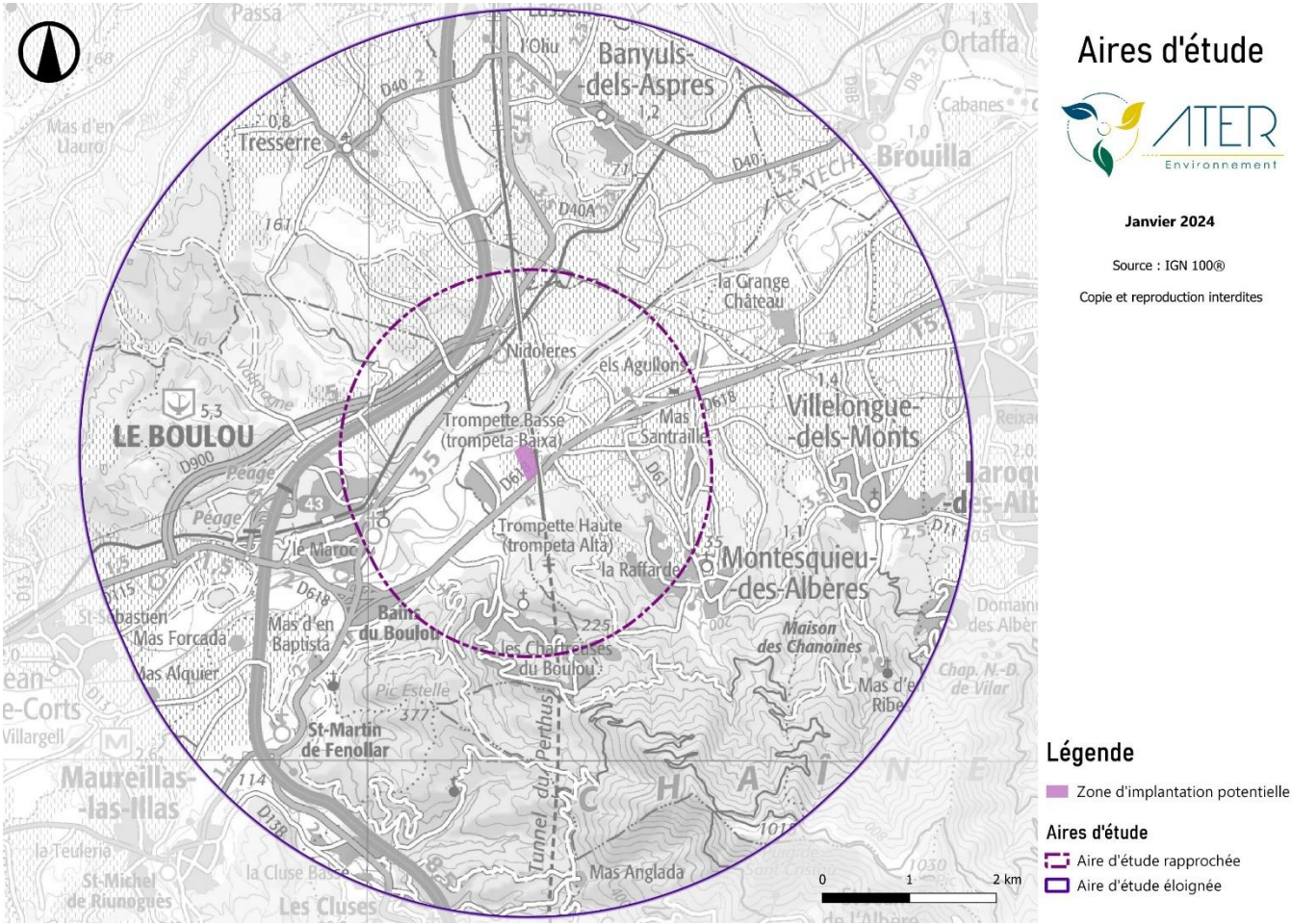
3.5. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Pour évaluer les enjeux et impacts autour du projet, **deux aires d’étude ont été définies autour de la zone d’implantation potentielle pour les milieux humains, physiques et paysagers**. Dans le cas du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, l’étude d’expertise écologique utilise des aires d’étude distinctes et plus adaptées aux problématiques d’étude de la faune et de la flore. L’étude de ces différentes thématiques est globalement de plus en plus précise et détaillée à mesure que l’on se rapproche du parc photovoltaïque.

Aires d’étude des milieux physique, humain et paysager

Pour évaluer les enjeux et impacts des milieux physique, humain et paysager autour du projet, deux aires d’études sont définies :

- L’aire **rapprochée** (2 km autour du projet) ;
- L’aire **éloignée** (5 km autour du projet).



Carte 2 : Aires d’étude utilisées pour les milieux physique, paysager et humain

Aires d'étude du milieu naturel

Quatre aires d'études ont été définies à partir des recommandations du MEDTL (« Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol »), notamment pour le recensement des espaces naturels inventoriés autour du secteur d'implantation potentiel étudié, mais aussi pour l'étude des peuplements.

Aire d'étude écologique	Inventaires réalisés					Justification du choix de l'aire
	Zonages	Habitats / flore	Oiseaux	Chiroptères	Autre faune	
Aire d'étude stricte	Oui	Cartographie des habitats naturels, recensement des espèces patrimoniales	Nicheurs, stationnements hivernaux ou migratoires	Contacts d'individus en vol, cartographie des territoires de chasse, analyse des potentialités des habitats	Contacts sur le terrain, traces recensées	Zone d'implantation potentielle du projet
Aire d'étude immédiate (50m)	Oui	Cartographie des habitats naturels, recensement des espèces patrimoniales	Nicheurs, stationnements hivernaux ou migratoires	Contacts d'individus en vol, cartographie des territoires de chasse, analyse des potentialités des habitats	Contacts sur le terrain, traces recensées	Zone tampon où les installations auront une influence souvent directe et permanente (atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune terrestre). Zone d'influence possible en phase de chantier.
Aire d'étude intermédiaire (1km)	Oui	Fonctionnement écologique global de la zone	Déplacements locaux, axes de migration locaux, fonctionnement écologique de la zone	Données bibliographiques de recensement des gîtes de reproduction, de transit et d'hivernage	Fonctionnalité écologique de la zone, mouvements locaux de la faune	Zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante.
Aire d'étude élargie (5km)	Oui					Zone où les incidences sur les zonages naturels d'intérêt peuvent s'étendre.

Tableau 1 : Caractérisation des aires d'études utilisées (source : CERA Environnement)



Carte 3 : Carte des aires d'études écologiques utilisés (source : CERA Environnement)

3.6. DEFINITION DES VARIANTES

Dans le processus de définition de l’implantation des panneaux photovoltaïques, le porteur de projet a fait intervenir les différents experts, notamment paysagiste et écologue. Les différentes possibilités d’implantation sont appelées **variantes**. Les variantes étudiées dans la définition du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères sont présentées ci-dessous.

Variante 1



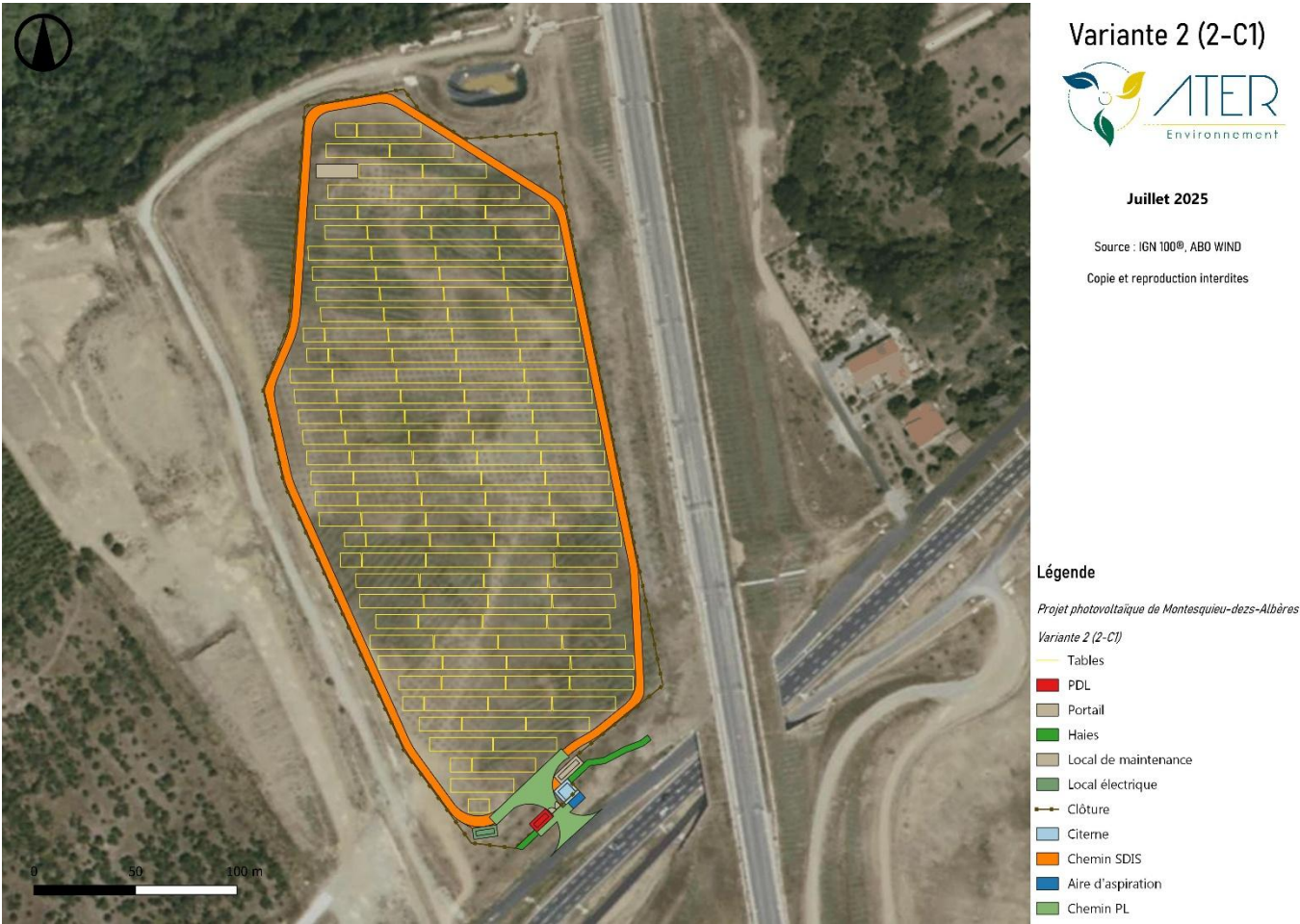
Carte 4 : Variante 1 (source : Abo Energy, 2025)

VARIANTE 1 (B1)	
EXPERTISE PAYSAGERE	La première variante présente un caractère à la fois dense et continu. Couvrant l’ensemble de la zone d’implantation potentielle, ce scénario renvoie un caractère maximisant. D’un point de vue paysager, on notera le maintien des arbres isolés et des haies bocagères présentes autour du parc photovoltaïque qui permettent de réduire la visibilité du projet et de conserver une partie de l’identité paysagère du site.
EXPERTISE ECOLOGIQUE	Optimisation de l’utilisation de la surface disponible. Intégration d’un évitement du corridor boisé de la vallée du Tech au Nord. Les deux variantes tiennent compte de la présence d’une ligne électrique qui impose un certain éloignement d’une zone de lisière au Nord-Ouest cumulant la majorité des pointages de reptiles. La variante V2 laisse une marge un peu plus grande par rapport à cette lisière.
SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES	2 ha ont été évité pour maintenir la servitude d'accès au bassin d'orage de la LGV au Nord, ainsi que pour éviter tout risque vis à vis de la ligne RTE 320 000V en courant continu traversant le site. Optimisation de l’espace : tables sur l’ensemble de la zone d’implantation. Respect les diverses réglementations émises sur l’avis hydrologique par l’Alimentation en Eau Potable (A.E.P) du Syndicat Intercommunal de la Basse Plaine du Tech ainsi que par le Bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales. Respect des préconisations de LFP Perthus.
GENERALITES	Surface clôturée : 5,25 ha ; Longueur de piste : 1 067 m ; ; Surface occupée par les panneaux solaires : 23 379 m² ; Puissance : environ 5,78 MWc

Tableau 2 : Commentaires sur la variante 1

Variante 2

21

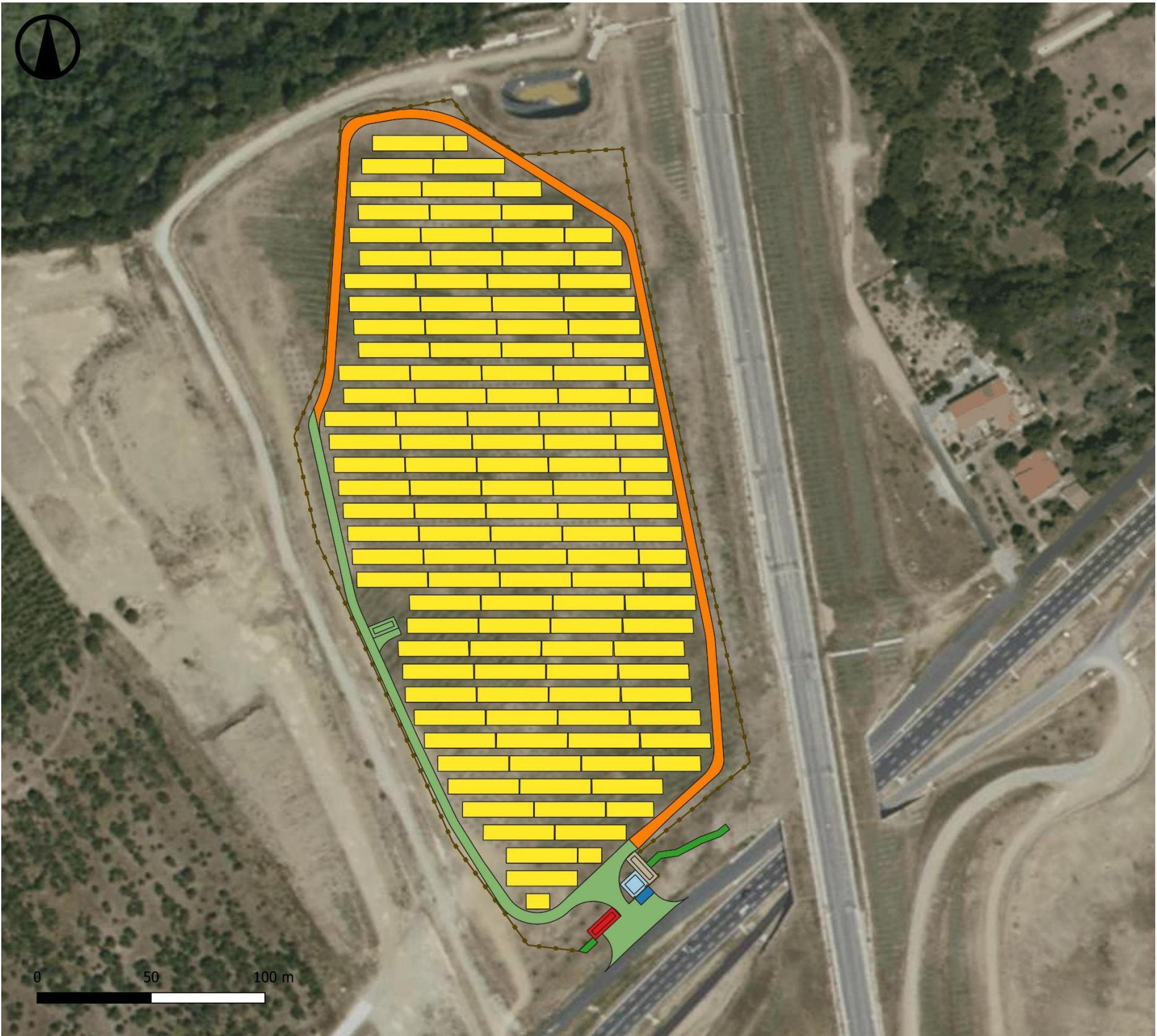


Carte 5 : Variante 2 (source : Abo Energy, 2025)

VARIANTE 2 (2-C1)	
 EXPERTISE PAYSAGERE	Cette seconde variante préserve davantage les vues depuis la D618, qui longe les abords immédiats du site, par le recul de l’emprise du site. La piste est légèrement reculée vers le nord, ce qui entraîne la suppression de quelques panneaux. Cette approche permet de favoriser l’intégration du projet dans le paysage en limitant les vues depuis l’axe principal. L’implantation de haies au sud va également dans ce sens.
 EXPERTISE ECOLOGIQUE	-
 SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES	Evite la zone où passe la ligne souterraine du RTE. Respect les diverses réglementations émises sur l’avis hydrologique par l’Alimentation en Eau Potable (A.E.P) du Syndicat Intercommunal de la Basse Plaine du Tech ainsi que par le Bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales. Respect des préconisations de LFP Perthus.
GENERALITES	Surface clôturée : 4,82 ha ; Longueur de piste 1 299 m Surface occupée par les panneaux solaires : 22 953 m² ; Puissance : 6,07 MWc.

Tableau 3 : Commentaires sur la variante 2

Variante 3



Variante finale (3-C2)



Juillet 2025

Source : IGN 100®, ABO WIND

Copie et reproduction interdites

Légende

Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

Implantation finale (C2)

- Tables
- Chemin PL
- Aire d'aspiration
- Portail
- PDL
- Local maintenance
- Local électrique
- Haies
- Clôture
- Citerne
- Chemin SDIS

Carte 6 : Variante 3 – variante finale (source : Abo Energy, 2025)

Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères (66)
Permis de construire

VARIANTE finale (3-C2)	
 EXPERTISE PAYSAGERE	Cette troisième variante est peu différente de la précédente. Seuls quelques panneaux sont supprimés, et les locaux techniques (local de maintenance et local électrique) sont déplacés afin d’apporter un aménagement plus fluide et fonctionnel. Le retrait de ces panneaux n’a pas d’incidence particulière sur le paysage. Aussi, d’un point de vue paysager, ces deux variantes sont comparables.
 EXPERTISE ECOLOGIQUE	Intégration des contraintes de ou sensibilités environnementales. Intégration d’un évitement du corridor boisé de la vallée du Tech au Nord, plus éloigné de 20 m que la variante 1. Les deux variantes tiennent compte de la présence d’une ligne électrique qui impose un certain éloignement d’une zone de lisière au Nord-Ouest cumulant la majorité des pointages de reptiles. La variante finale laisse une marge un peu plus grande par rapport à cette lisière. La variante finale épargne davantage de surfaces boisées, au Nord-Ouest (Pin d’Alep, chêne vert), au Nord-Est (mélange Pins + chênes verts) et au Sud-Est (Oliveraie).
 SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES	Evite la zone où passe la ligne souterraine du RTE. Respect les diverses réglementations émises sur l’avis hydrologique par l’Alimentation en Eau Potable (A.E.P) du Syndicat Intercommunal de la Basse Plaine du Tech ainsi que par le Bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales. Respect des préconisations de LFP Perthus.
GENERALITES	Surface clôturée : environ 4.9 ha ; Longueur de piste : 1 906 m Surface occupée par les panneaux solaires : environ 25 000 m² ; Puissance : environ 6,5 MWc.

Tableau 4 : Commentaires sur la variante 3

► La comparaison de ces différentes variantes a permis de définir l’implantation la plus adaptée aux enjeux relevés. La variante choisie est ainsi la troisième.

3.7. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTESQUIEU-DES-ALBERES

Le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères est constitué d’environ 10 000 modules, d'un poste de transformation et d’un poste de livraison/transformation. La technologie des modules photovoltaïques choisis a été sélectionnée en tenant compte des contraintes (naturelles, paysagères et écologiques) du territoire.

La surface clôturée du parc est d'environ 4.9 ha (panneaux photovoltaïques, postes électriques, citerne, local de maintenance, zone d’aspiration et chemins d’accès). Toutefois, les caractéristiques du sol ne seront que très peu modifiées. En effet, seuls le poste de transformation, le poste de livraison, le local de maintenance, les pistes lourdes et la citerne nécessiteront des affouillements d’une épaisseur de 20 à 80 cm. La surface concernée est faible.

A la fin de vie du parc, l’ensemble de ses éléments constitutifs sera démantelé et suivra des filières de recyclage. Ainsi, par la faible emprise de ce parc et par son caractère totalement réversible, la surface de la carrière va retrouver une nouvelle utilité et la vocation agricole du site restera inchangée.

Tables photovoltaïques

Afin de préserver l’intégrité des modules photovoltaïques et de permettre leur inclinaison, ces derniers sont disposés sur des supports formés par des structures métalliques primaires (assurant la liaison avec le sol) et secondaires (assurant la liaison avec les modules). Cet ensemble constitue les tables photovoltaïques.

Ces tables peuvent être fixes ou mobiles. Dans le cadre du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, ces dernières sont fixes, orientées vers le sud et inclinées de 15 à 25° pour maximiser l’énergie reçue du soleil. Elles sont composées d’acier galvanisé, d’innox et de polymères.

L’ancrage au sol des structures peut se faire de plusieurs manières. Le choix de pieux battus dans le sol est la solution la plus courante, toutefois la nature du sol peut nécessiter le choix de plots bétons, de longrines ou de gabions par exemple. Le choix des ancrages est validé avant implantation par une étude géotechnique afin de sécuriser les structures et les soumettre à des tests d’arrachage.

Chemins d’accès et pistes internes

L’accès au projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères se fera depuis la commune de Montesquieu-des-Albères, au sud du parc, via la petite route communale au niveau de « Trompettes Basses ». Un portail permet l'accès au site et les pistes créées seront praticables pour les services ayant un besoin d'accès (maintenance, SDIS, etc).

A l’intérieur du parc photovoltaïque, plusieurs pistes seront créées afin de permettre le passage des camions, des techniciens de maintenance et des services de secours :

- **Les pistes périphériques** : Il s’agit de pistes en Graves Non Traitées (GNT) d’environ 4 m de largeur permettant de circuler autour des zones de panneaux en véhicule lourd.;

- **Les pistes lourdes** : Il s'agit des pistes permettant d'accéder aux postes de transformation, au poste de livraison, au local de maintenance et à la citerne. D'une largeur d'environ 4 m, ces pistes seront réalisées en graves compactées posées dans un décaissement de 30 cm de profondeur, sur un géotextile.

Dans le cadre du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, 1 943 m² de pistes sont prévus.

Raccordement électrique interne et externe

Les postes de transformation

Les postes de transformation sont des éléments essentiels à un parc photovoltaïque. En effet, ils contiennent :

- **Des onduleurs** permettant de transformer le courant continu généré par les modules en un courant alternatif (courant utilisé sur le réseau électrique français et européen). Leur rendement global est compris entre 90 et 99 % ;
- **Un transformateur** permettant d'élever la tension du courant pour limiter les pertes lors de son transport jusqu'au point d'injection au réseau électrique. Le transformateur est adapté de façon à relever la tension de sortie requise au niveau du poste de livraison en vue de l'injection sur le réseau électrique (HTA ou HTB).

Le poste de transformation du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères a une superficie de 29,7 m².

Poste de livraison

Le poste de livraison du parc marque l'interface entre le domaine privé (l'exploitant du parc) et le domaine public, géré par le gestionnaire public de réseau (distributeur, transporteur). C'est à l'intérieur du poste de livraison que l'on trouve notamment les cellules de comptage de l'énergie produite. Situé à l'entrée du parc, il occupe une surface d'environ 23,75 m².

Raccordement interne

Le câblage électrique de chaque panneau photovoltaïque est regroupé dans des boîtiers de connexions (boîtes de jonction), d'où repart le courant continu. Ces boîtiers sont fixés à l'arrière des tables et intègrent les éléments de protections (fusibles, parafoudres, by-pass et diode anti-retour). Ces liaisons resteront extérieures. Les câbles extérieurs sont traités anti-UV et résistent à l'humidité et aux variations de température.

Une fois l'électricité créée par les modules photovoltaïques, celle-ci est convertie en courant continu par des onduleurs, puis acheminée vers les postes de livraison via un système de raccordement électrique.

A partir du poste de livraison, le parc photovoltaïque est ensuite raccordé au réseau public de distribution d'électricité au niveau du poste source.

Raccordement externe

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 kV depuis le poste de livraison. Cet ouvrage de raccordement, qui sera intégré au Réseau Public de Distribution, fera l'objet d'une demande d'autorisation par le Gestionnaire du Réseau de Distribution qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage du parc photovoltaïque, toutefois, le raccordement final est sous la responsabilité d'ENEDIS.

Les éléments de sécurité

Systèmes de fermeture

Afin d'éviter les risques inhérents à une installation électrique, il s'avère nécessaire de doter le parc photovoltaïque d'une clôture l'isolant du public. Ainsi, une clôture grillagée (grillage tressé) d'environ **2 m de hauteur** sera mise en place sur environ 945 m. Toutefois, cette clôture bénéficiera de plusieurs passages à faune afin de favoriser la biodiversité locale et de permettre le déplacement des espèces.

La teinte de la clôture sera adaptée au milieu et respectera les contraintes éventuelles du document d'urbanisme de la commune. La clôture sera équipée d'une protection périmétrique via l'installation de caméras.

L'accès au parc photovoltaïque sera donc uniquement possible depuis l'entrée du site au sud du parc. Cette entrée sera par ailleurs fermée à clef en permanence (portail d'environ 6 m), afin d'empêcher l'accès à toute personne étrangère à l'installation. Le portail sera conçu et implanté conformément aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de garantir en tout temps l'accès rapide des engins de secours.

Vidéo-surveillance

Un système de caméras sera installé permettant de mettre en œuvre un système dit de « levée de doutes ». Ce système sera constitué d'un ensemble de caméras disposées le long de la clôture du parc photovoltaïque sur un mât métallique de 2,5 m. Aucun éclairage de la centrale n'est envisagé.

Equipements de lutte contre l'incendie

Dans le cadre de la prise en compte du risque incendie, des mesures seront mises en place afin de permettre une intervention rapide des engins du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Pyrénées-Orientales :

- **Accessibilité des services de secours :**
 - Une voie stabilisée d'une largeur de 4m devra être créée en périphérie du site.
 - Dans le cas où l'installation est clôturée et fermée par un portail, il est préférable que celui-ci soit verrouillé à l'aide d'un cadenas sécable où adapté aux dispositifs d'ouverture des sapeurs-pompiers afin d'assurer la pénétration sur le site dans les plus brefs délais.
- **Besoin en eau exigibles :**

Les parcs photovoltaïques et installations similaires inférieurs à 50 ha sont classés comme "risque courant faible" par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Besoins en eau exigibles : 30m³/h

Assurer, à moins qu'elle n'existe déjà, la défense extérieure contre l'incendie par l'une des deux solutions ci-après :

a : Un poteau de 100 mm normalisé (NFS 61-213 et NFS 62.200) assurant un débit minimum de 1000l/mn, sous une pression dynamique de 1 bar, implanté à une distance maximale de 400m de l'entrée principale du site. En outre, ce poteau d'incendie doit être implanté en bordure d'une chaussée carrossable ou tout au plus à 5m de celle-ci. Il

doit être réceptionné en présence d'un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours, dès sa mise en eau.

b : Une réserve d'eau (naturelle ou artificielle) d'au moins 30 m3 (pour un parc photovoltaïque ou installation similaire dont l'emprise surfacique est inférieure à 50 ha) si la première solution ne peut être obtenue.

La réserve d'eau doit être située à moins de 400m du risque à défendre.

b : Une réserve d'eau (naturelle ou artificielle) d'au moins 30 m3 (pour un parc photovoltaïque ou installation similaire dont l'emprise surfacique est inférieure à 50 ha) si la première solution ne peut être obtenue.

La réserve d'eau doit être située à moins de 400m du risque à défendre.

A défaut de pouvoir réaliser cet équipement dans le respect de ces caractéristiques minimales, il doit être proposé des moyens de défense en eau supplétifs qui doivent être soumis à l'approbation du Service Départemental Incendie et de Secours.

- Débroussaillage du site :

Dans le cas où la localisation de la commune d'implantation du projet de centrale photovoltaïque est soumise au code forestier, il est nécessaire de débroussailler sur une bande de 50 mètres autour des emprises des futures constructions (arrêté préfectoral 2013238-0011, TITRE II, 2-2 Dispositions applicables sur le territoire des communes où se trouvent des bois classés ou inclus dans les massifs forestiers).

Dans le cas où l'arrêté préfectoral 2013238-0011 ne s'applique pas, réaliser un débroussaillage régulier à l'intérieur du site.

L'ensemble de ces prescriptions de sécurité seront détaillées lors de l'instruction des projets de construction de centrale photovoltaïque.

Concernant les demandes sur les aléas et les équipements DFCI, vous pouvez solliciter l'unité "SEFSR/forêt" de la DDTM 66 ou l'ONF 66.

Avant la mise en service de l'installation, les éléments suivants seront remis au SDIS :

- Plan d'ensemble au 1/2 000^{ème} ;
- Plan du site au 1/500^{ème} ;
- Coordonnées des techniciens qualifiés d'astreinte ;
- Procédure d'intervention et règles de sécurité à préconiser.



Les chapitres qui suivent, décrivent les principaux enjeux, impacts et mesures relatifs aux volets physique, paysager, écologique et humain.
A la fin de chaque volet, un tableau de synthèse vient compléter ce résumé : il reprend les enjeux et impacts du projet de manière exhaustive, quelles qu'en soit leur intensité et la phase du projet concernée (travaux / exploitation).
Pour de plus amples informations, le lecteur est invité à se reporter à l'étude d'impact complète.

4. ANALYSE DU MILIEU PHYSIQUE

4.1. ETAT INITIAL ET ENJEUX

Géologie et sol

La zone d’implantation potentielle est localisée au pied des Pyrénées, sur le piémont du massif des Albères, sur des dépôts fluviatiles datant du quaternaire.

Les sols ne sont actuellement pas exploités et en friche (ancien délaissé ferroviaire). La végétation reprenant peu à peu place sur la zone d’implantation potentielle suite à un reboisement, un dossier défrichement peut éventuellement être préconisé, à voir avec les autorités compétentes.

L’enjeu est modéré.

Hydrologie et hydrographie

La zone d’implantation potentielle intègre le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Plusieurs cours d’eau évoluent à proximité de la zone d’implantation potentielle : le Tech et certains de ses affluents. Le Tech, cours d’eau le plus important localisé dans les aires d’études, est également le plus proche de la zone d’implantation potentielle, s’écoulant à seulement 190 m au nord celle-ci.

Deux nappes phréatiques sont localisées sous la zone d’implantation potentielle.

L’enjeu est donc modéré.

Risques naturels

La zone d’implantation potentielle est soumise à un risque d’inondation modéré. En effet, la commune du projet intègre deux documents de prévention du risque inondation, et, bien que la zone d’implantation potentielle soit localisée sur une parcelle qui ne semble pas soumise au risque inondation, elle est tout de même située à quelques mètres d’une zone qui l’est.

Concernant le risque de mouvement de terrain, celui-ci est faible au niveau de la zone d’implantation potentielle. En effet, les effondrements ou les cavités les plus proches se situent à plus de 900 m de la zone d’implantation potentielle. De plus l’aléa retrait-gonflement des argiles est faible au niveau de cette dernière.

Les risques de séismes, de foudroiement et radon sont considérés comme modérés au niveau de la commune de Montesquieu-des-Albères par le DDRM.

Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

Enfin, le risque de feux de forêt est faible au niveau de la zone d’implantation potentielle. Bien que la commune intègre un PPR Incendie de forêt, la parcelle d’accueil du projet est répertoriée comme une zone où le risque est faible.

L’enjeu global lié aux risques naturels est donc modéré.

4.2. MESURES D'EVITEMENT

Dans le cadre du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, trois principales mesures d’évitement seront mises en place afin de prévenir les impacts encourus après analyse des enjeux à l’état initial.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé de la mesure
 GEOLOGIE ET SOL	Réaliser une étude géotechnique.
 HYDROGEOLOGIE ET HYDROGRAPHIE	Réalisation potentielle d’une étude hydrogéologique.
RISQUES NATURELS	Respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales ;

Tableau 5 : Mesures d’évitement pour le contexte physique

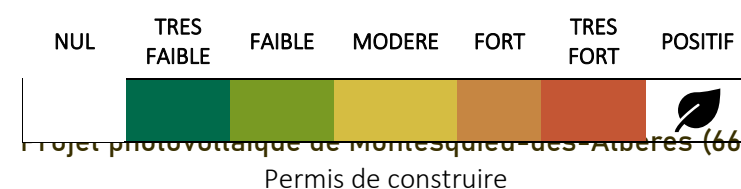
?

Rappel : ENJEU / IMPACT – Quelle différence ?

L’enjeu est déterminé par l’état actuel de la zone d’implantation potentielle. C’est une mesure de la valeur intrinsèque du territoire, vis-à-vis des différentes caractéristiques étudiées. Les niveaux d’enjeux sont définis par rapport à des critères objectifs et/ou partagés collectivement tels que la qualité, la quantité, la diversité, la densité, etc. Cette définition des enjeux est indépendante de l’idée même d’un projet.

L’impact évalue les incidences notables que le projet est susceptible d’avoir sur l’environnement vis-à-vis des différentes thématiques étudiées.

Légende des enjeux et impacts :



4.3. IMPACTS BRUTS

Géologie et sol

Lors de la construction, l’emprise du parc et la mise en place des panneaux et des réseaux enterrés vont générer un impact brut modéré. Une mesure de réduction consistant à gérer les matériaux issus des décaissements permettra d’obtenir un impact résiduel faible.

Par ailleurs, la présence d’engins de chantier implique un impact brut faible lié au risque de pollution accidentelle des sols. L’impact résiduel sera très faible grâce au respect de certaines règles de chantier.

Lors de l’exploitation du parc, un impact brut modéré lié à l’emprise des installations et au remaniement du sol est attendu étant donné qu’un peu plus de la moitié de la surface clôturée sera occupée par des installations. Aucune mesure de réduction n’étant possible par rapport à cela, l’impact résiduel sera le même.

Un risque d’érosion du sol, jugé modéré, est également présent en phase d’exploitation et, grâce à la mise en place d’une mesure limitant ce risque, l’impact résiduel sera faible.

Les impacts liés au démantèlement seront identiques à ceux en phase de construction.

En phase de travaux comme d’exploitaiton, un impact brut modéré lié à l’emprise des installations et au remaniement du sol est attendu.

Hydrologie

En phase de construction, aucun impact n’est attendu sur les eaux superficielles étant donné la distance du projet aux cours d’eau les plus proches. Concernant les eaux souterraines, un impact brut fort est attendu en raison d’un risque de percer le toit de la nappe sous-jacente et un impact brut très faible est retenu vis-à-vis de l’imperméabilisation des sols. Le risque de percer le toit de la nappe sous-jacente crée également un risque de pollution accidentelle engendrant un impact brut modéré à fort. En effet, en attendant la potentielle étude hydrogéologique qui sera mener lors des travaux et permettra de connaître avec précision la profondeur de la nappe sous-jacente, le principe de précaution est appliqué.

Une mesure visant notamment à potentiellement réaliser une étude hydrogéologique permettra d’obtenir un impact résiduel faible concernant le risque de percer le toit de la nappe. Au sujet du risque de pollution accidentelle, le respect de procédures pendant le chantier et la maintenance du parc rendra l’impact résiduel modéré.

En phase d’exploitation, hormis un impact résiduel très faible sur le risque de pollution accidentelle, aucun impact n’est attendu sur l’hydrogéologie et l’hydrographie.

Concernant les eaux souterraines, un impact brut fort est attendu en raison d’un risque de percer le toit de la nappe sous-jacente.

4.4. MESURES DE REDUCTION

Plusieurs mesures de réduction seront mises en place.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé de la mesure
 GEOLOGIE ET SOL	Gérer les matériaux issus des décaissements.
	Eviter les risques d’érosion des sols.
	Prévenir tout risque de pollution accidentelle.
 HYDROGEOLOGIE ET HYDROGRAPHIE	Réduire l’impact du projet sur l’aquifère potentiellement proche de la surface.
RISQUES NATURELS	Respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales ;

Tableau 6 : Mesures de réduction pour le contexte physique

4.5. IMPACTS RESIDUELS

Géologie et sols

Lors de l’exploitation du parc, un impact brut modéré lié à l’emprise des installations et au remaniement du sol est attendu étant donné qu’un peu plus de la moitié de la surface clôturée sera occupée par des installations. Aucune mesure de réduction n’étant possible par rapport à cela, l’impact résiduel sera le même.

Impact résiduel modéré au maximum.

Hydrologie

Une mesure visant notamment à réaliser une étude hydrogéologique permettra d’obtenir un impact résiduel faible concernant le risque de percer le toit de la nappe.

En phase de démantèlement, les impacts seront moindres qu’en phase de construction et seront nuls à forts.

4.6. SYNTHÈSE DU MILIEU PHYSIQUE

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



29

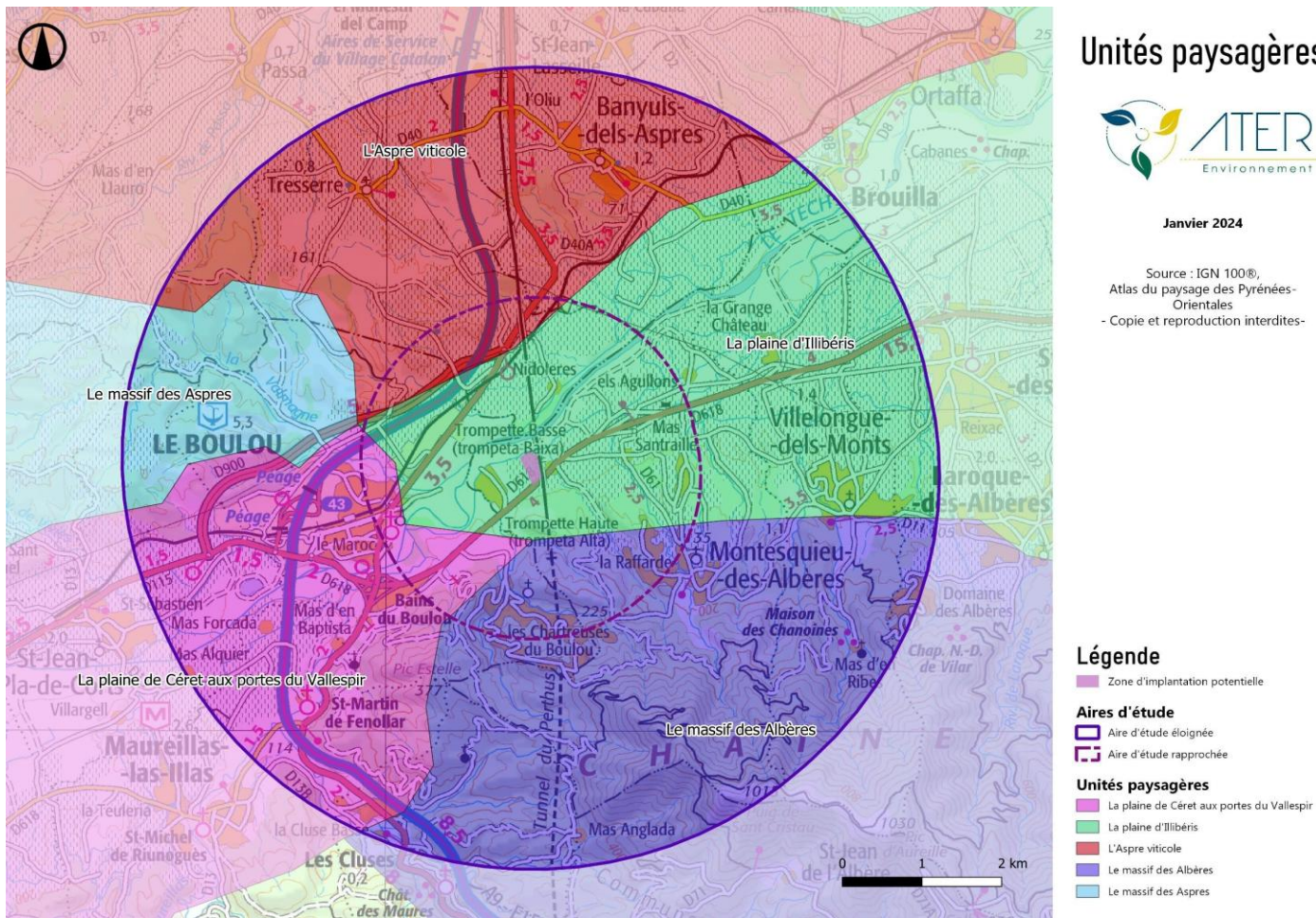
THEME	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT (ou sous-thème)	MESURES D'EVITEMENT	NIVEAU D'IMPACT BRUT	MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL	COMMENTAIRE
 GEOLOGIE ET SOL (Enjeu : modéré)	Construction et démantèlement	Emprise et remaniement du sol	Réaliser une étude géotechnique.	MODERE	Gérer les matériaux issus des décaissements ;	FAIBLE	Lors de la construction, l’emprise du parc et la mise en place des panneaux et des réseaux enterrés vont générer un impact brut modéré. Une mesure de réduction consistant à gérer les matériaux issus des décaissements permettra d’obtenir un impact résiduel faible. Par ailleurs, la présence d’engins de chantier implique un impact brut faible lié au risque de pollution accidentelle des sols. L’impact résiduel sera très faible grâce au respect de certaines règles de chantier. Lors de l’exploitation du parc, un impact brut modéré lié à l’emprise des installations et au remaniement du sol est attendu étant donné qu’un peu plus de la moitié de la surface clôturée sera occupée par des installations. Aucune mesure de réduction n’étant possible par rapport à cela, l’impact résiduel sera le même. Un risque d’érosion du sol, jugé modéré, est également présent en phase d’exploitation et, grâce à la mise en place d’une mesure limitant ce risque, l’impact résiduel sera faible. Les impacts liés au démantèlement seront identiques à ceux en phase de construction.
		Risque de pollution		FAIBLE		TRES FAIBLE	
	Exploitation	Emprise et remaniement du sol		MODERE	Limitier les risques d’érosion des sols ;	MODERE	
		Erosion du sol		MODERE	Prévenir tout risque de pollution accidentelle.	FAIBLE	
		Risque de pollution		FAIBLE		TRES FAIBLE	
 RELIEF (Enjeu : faible)	Construction et démantèlement		-	FAIBLE	-	FAIBLE	Lors de la phase de construction, la topographie locale du site sera ponctuellement modifiée de façon temporaire, engendrant ainsi un impact brut faible. L’impact en phase d’exploitation sera quant à lui nul puisqu’aucun remaniement de terrain ne sera réalisé une fois le parc mis en place. Lors du démantèlement, les sols seront remis en état et il ne restera aucune modification substantielle du relief. Les impacts seront donc faibles. Aucune mesure de réduction ni de compensation n’étant préconisée, les impacts résiduels seront identiques aux impacts bruts.
	Exploitation			NUL		NUL	
 HYDROLOGIE (Enjeu : modéré)	Construction	Eaux superficielles	Réalisation potentielle d’une étude hydrogéologique. Préserver l’écoulement des eaux lors des précipitations.	NUL	Prévenir tout risque de pollution accidentelle ;	NUL	En phase de construction, aucun impact n’est attendu sur les eaux superficielles étant donné la distance du projet aux cours d’eau les plus proches. Concernant les eaux souterraines, un impact brut fort est attendu en raison d’un risque de percer le toit de la nappe sous-jacente et un impact brut très faible est retenu vis-à-vis de l’imperméabilisation des sols. Le risque de percer le toit de la nappe sous-jacente crée également un risque de pollution accidentelle engendrant un impact brut modéré à fort. En effet, en attendant la potentielle étude hydrogéologique qui sera mener lors des travaux et permettra de connaître avec précision la profondeur de la nappe sous-jacente, le principe de précaution est appliqué. Une mesure visant notamment à potentiellement réaliser une étude hydrogéologique permettra d’obtenir un impact résiduel faible concernant le risque de percer le toit de la nappe. Au sujet du risque de pollution accidentelle, le respect de procédures pendant le chantier et la maintenance du parc rendra l’impact résiduel modéré. En phase d’exploitation, hormis un impact résiduel très faible sur le risque de pollution accidentelle, aucun impact n’est attendu sur l’hydrogéologie et l’hydrographie. En phase de démantèlement, les impacts seront moindres qu’en phase de construction et seront nuls à forts.
		Eaux souterraines		TRES FAIBLE à FORT		NUL à FAIBLE	
		Risque de pollution accidentelle		MODERE à FORT		MODERE	
	Exploitation	Eaux superficielles		NUL		Réduire l’impact du projet sur la nappe d’eau sous-jacente.	
		Eaux souterraines		TRES FAIBLE	NUL		
		Risque de pollution accidentelle		TRES FAIBLE	TRES FAIBLE		
	Démantèlement			NUL à FORT	NUL à FORT		
 CLIMAT (Enjeu : faible)	Toutes phases confondues		-	POSITIF	-	POSITIF	Le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères aura un impact positif sur le climat, en cela qu’il participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

 RISQUES NATURELS (Enjeu : modéré)	Phase de construction	Risque d'inondation	-	TRES FAIBLE	Respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales.	TRES FAIBLE	La construction, la maintenance ainsi que le fonctionnement d'un parc photovoltaïque comprennent des risques d'incendies liés aux installations électriques. Avec la mise en œuvre du respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales, les impacts résiduels sur le risque feu de forêt seront très faibles. L'emprise du projet est située en dehors de tout zonage réglementaire relatif au risque d'inondation, mais à proximité de la zone inondable du Tech, ainsi l'impact attendu n'est pas inexistant, durant les différentes phases de vie du projet, mais faible. Un impact nul à très faible est attendu concernant le risque de mouvements de terrain, selon les différentes phases de vie de projet. Les impacts résiduels sont nuls à très faibles
		Risque de mouvements de terrain	-	NUL		NUL	
		Risque de feu de forêt	Respect des préconisations du SDIS 66	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	
		Autres risques naturels	-	NUL		NUL	
	Phase d'exploitation	Risque d'inondation	-	NUL A TRES FAIBLE		NUL A TRES FAIBLE	
		Risque de mouvements de terrain	-	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	
		Risque de feu de forêt	Respect des préconisations du SDIS 66	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	
		Autres risques naturels	-	NUL		NUL	
	Phase de démantèlement	Risque d'inondation	-	NUL A FAIBLE		NUL A FAIBLE	
		Risque de mouvements de terrain					
		Risque de feu de forêt					
		Autres risques naturels					

Tableau 7 : Synthèse du milieu physique du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

5. ANALYSE DU MILIEU PAYSAGER

5.1. UNITES PAYSAGERES



Carte 7 : Les unités paysagères

?

ENJEU / SENSIBILITE en paysage

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire, c'est-à-dire à la valeur propre de l'objet, du paysage, du monument étudié. L'appréciation de l'enjeu est indépendante du projet. Les critères déterminants varient en fonction de la thématique paysagère analysée (nombre de parcs recensés, diversité de la typologie des axes de communication, densité démographique, niveau de protection et de reconnaissance du patrimoine etc.)

La sensibilité exprime la potentialité de percevoir le futur projet et ainsi, de modifier et/ou de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu du fait de la réalisation du projet. L'appréciation de la sensibilité est liée aux modifications des perceptions. Le niveau de sensibilité découle de l'analyse de l'emprise du projet, de son importance visuelle par rapport à des situations à enjeu, des fenêtres de vues possibles sur le projet, etc.

5.2. ETAT INITIAL

5.2.1. Axes de communication

Cinq axes de communication principaux sont identifiés : l'A9, la D900, la D618, la D40 et la D115. Le réseau viaire restant est constitué de petites départementales et de dessertes locales. Ces axes représentent un enjeu très fort. La zone d'implantation potentielle est généralement peu visible depuis ces axes, en raison des ondulations du relief, des structures bâties, et de la végétation environnante. Seuls quelques points le long de la D40 pourraient partiellement permettre des vues sur la zone d'implantation potentielle, offrant des aperçus depuis des terrains plats, principalement composés de vignobles.

L'autoroute A9, comme la D900 qui l'accompagne, offre des panoramas variés. Ces deux axes présentent des sensibilités évaluées comme faibles en termes de visibilité en direction de la zone d'implantation potentielle. Il en est de même pour la ligne à grande vitesse, coupant l'aire d'étude éloignée en son milieu sur un axe nord-sud. La D115, prenant le relais de la D900, offre des vues plus proches de la zone d'étude, encadrées par le relief local, présente une sensibilité faible en raison des masques visuels présents. En somme, la sensibilité globale des axes de communication dans l'aire d'étude est relativement faible, avec quelques avec localement des visibilité partielles en direction de la zone d'implantation potentielle tandis que le reste du réseau viaire présente est exempté en grande partie de toute sensibilité au regard du projet de centrale solaire à Montesquieu-des-Albères.

La sensibilité est faible.

5.2.2. Bourgs et lieux de vie

Dans les deux aires d'études, quatre principaux lieux de vie sont identifiés, comprenant des villages avec un territoire communal étendu et une population modeste. Parmi eux, le Boulou et Villelongue-dels-Monts à l'ouest et à l'est, respectivement, ainsi que Banyuls-dels-Aspres au nord et Montesquieu-des-Albères au sud-est. La densité du bâti, les boisements, le relief et la trame bocagère limitent la visibilité depuis ces lieux, générant une sensibilité nulle quant à la vue directe sur la zone d'implantation potentielle. Les accès depuis le plateau environnant offrent une perspective limitée en raison de la présence de bosquets, d'alignements d'arbres et de la trame urbaine restreignent la portée du regard. Les habitations isolées dans l'aire d'étude rapprochée, comme les Trompettes Hautes, présentent une sensibilité faible à modérée. La sensibilité est nulle pour la plupart des autres lieux de vie dans l'aire d'étude rapprochée en raison de la trame boisée, du bâti et des ondulations topographiques.

La sensibilité est faible.

5.2.3. Sentiers et tourisme

L'aire d'étude éloignée pour le projet de centrale solaire est traversée par quelques circuits touristiques, principalement situés au sud, avec une forte importance en termes d'enjeu. Les sentiers sinueux du massif des Albères, principalement au sud-est, s'échelonnent entre 150 et 900 mètres d'altitude, et proposent des panoramas lointains au randonneur sur Le Boulou et Montesquieu-des-Albères. De ce fait leur sensibilité est ponctuellement modérée. Le sentier du pic d'Estelle, malgré son itinéraire, ne permet aucune perspective visuelle vers le projet en raison de la végétation dense et du relief limité, sa sensibilité est nulle. Dans l'aire d'étude rapprochée, le réseau de sentiers est moins dense, l'enjeu est faible. En raison des différents masques, les visibilité en directions de la zone d'implantation potentielle sont inexistantes. La sensibilité est donc nulle d'un point de vue touristique.

La sensibilité est faible.

5.2.4. Patrimoine et sites protégés

Dans les aires d'étude, quatre monuments historiques sont recensés, dont trois dans l'aire d'étude éloignée et un dans l'aire d'étude rapprochée. Le patrimoine se compose exclusivement de chapelles et d'églises, ce qui constitue un enjeu faible. Aucun des quatre monuments historiques ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet de centrale solaire de Montesquieu-des-Albères. Ceux situés dans l'aire d'étude éloignée (Chapelle Notre-Dame de Vilar, l'église Sainte-Marie et l'église de Montesquieu-des-Albères) sont protégés par la distance, mais surtout par la végétation arborée et la trame bâtie. Dans l'aire d'étude rapprochée, l'église s'insère dans la trame urbaine continue du village de Le Boulou. La sensibilité des monuments historiques est donc considérée comme nulle.

La sensibilité est très faible.

5.3. MESURE D'EVITEMENT

Les mesures d'évitement ont pour objectif d'éviter la dégradation de certains éléments du site afin de conserver son intérêt paysager et les masques visuels déjà présents. Ces mesures se traduisent par des prises de décision lors de la conception du projet : réduire la surface d'implantation, conserver les haies paysagères et arbres isolés, conserver le tracé de chemins agricoles existants...

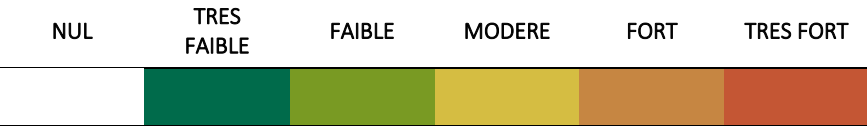
L'installation des panneaux solaires investit les trois-quarts de la zone d'implantation potentielle : 4,9 ha sur les 6,8 ha. La plupart des haies boisées et des arbres isolés qui bordent le site sera maintenue en l'état. De même, le tracé du chemin d'accès existant, sera conservé puisqu'il se trouve finalement exclu du projet.

?

LES PHOTOMONTAGES

Les impacts bruts paysagers sont étudiés à partir de photomontages réalisés depuis différents points de vue, afin d'apporter un descriptif le plus complet des deux aires d'étude en fonction des thématiques étudiées et des enjeux relevés. La superposition des deux vues (virtuelle et réelle) permet d'obtenir le photomontage.

Légendes des enjeux et impacts :



5.4. IMPACTS BRUTS

5.4.1. Impacts bruts en phase de chantier

Les impacts paysagers temporaires liés à l'installation du parc photovoltaïque concernent l'ensemble des travaux de terrassement et de génie civil nécessaires à la réalisation du parc, avec notamment :

- Les déplacements et stockages de terre et autres matériaux de déblai ;
- La présence d'engins de chantier ;
- L'entreposage des diverses pièces constitutives du parc
- L'installation d'hébergements préfabriqués.

Ces éléments introduiront passagèrement une ambiance industrielle dans le semi rural environnant. Toutefois, l'impact paysager lié à la construction du parc photovoltaïque sera limité dans le temps et dans l'espace et étroitement proportionné aux processus d'intervention en phase chantier

Dans tous les cas, il semble évident que toute précaution visant à réduire au maximum les emprises de chantier, à ne décaper qu'en cas de stricte nécessité et enfin à ne terrasser que les aires où aucune autre solution ne peut être trouvée, constituent des démarches préalables pour la protection des milieux. La compacité naturelle des terrains doit donc être prioritairement prise en compte ; les impacts en seront diminués d'autant et la cicatrisation du site accélérée.

L'impact brut du chantier sur le paysage est donc réel mais reste faible.

5.4.2. Impact paysager depuis les axes de communication

À l'image des lieux de vie, la grande majorité des axes de communication desservant l'aire d'étude rapprochée ne sera pas impactée par le projet de parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères. L'état initial a mis en évidence que le relief marqué et le couvert arboré ferment rapidement l'horizon, empêchant toute vue lointaine. Ainsi, l'A9 et la D900 n'ont pas été identifiés comme sensibles à la zone d'implantation potentielle. De fait, ils ne seront pas non plus impactés par le projet proposé.

Seule la D618, la route communale, et la ligne à grande vitesse, qui longent la zone d'implantation potentielle, ont été relevées comme très sensibles lors de l'analyse de l'état initial. Malgré la proximité, les seules vues possibles depuis la LGV seront latérales, et la vitesse élevée du train réduira fortement la perception du projet par l'observateur.

La D618 sera ponctuellement impactée lorsqu'elle longe les abords immédiats du site. Il en va de même pour la ligne à grande vitesse située à l'est du projet, dont l'impact ponctuellement fort est cependant à nuancer en raison de la vitesse des trains et de la vision latérale des usagers.

Ainsi, seules la D618, la route communale et la ligne à grande vitesse, en raison de leur proximité immédiate avec le site, seront fortement impactées par le parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères.

5.5. MESURES DE REDUCTION

Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier

Intitulé	Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier.
Impact (s) concerné (s)	Impacts liés à l'installation du parc photovoltaïque en phase chantier.
Objectifs	Réduire l'impact visuel pour les riverains.

Tableau 8 : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier

Intégration visuelle des éléments connexes du projet (grilles, postes de livraison, postes de transformation)

Intitulé	Intégration visuelle des éléments connexes du projet
Impact (s) concerné (s)	Visibilité du projet depuis les points hauts et le long de D618.
Objectifs	Réduire l'impact visuel à l'entrée du site et assurer une bonne insertion paysagère

Tableau 9 : Intégration visuelle des éléments connexes du projet

Plantation de haies et renforcement de la trame bocagère existante

Cependant, la clôture qui sera posée pour matérialiser la limite du projet ne constituera pas de masque visuel pour limiter l'impact visuel du projet. Afin d'amoindrir cet impact, la plantation d'une haie arbustive et arborée plurispécifique et multi strate-sera réalisée sur le flanc sud du site, le long de la départementale 618. Cette plantation permettra de poursuivre et de renforcer la trame boisée existante. Aussi, les espèces qui constitueront ces haies seront identiques à celles relevées sur place afin d'assurer une continuité dans la trame bocagère.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE
Argousier	Hippophae rhamnoides
Camphrier	Cinnamomum camphora
Cormier	Sorbus domestica
Feijoa	cca sellowiana
Noisetier	Corylus avellana

Tableau 10 : Essences végétales à privilégier

À l'image des illustrations du site et de ses abords, présentes dans l'état initial, la plantation de haies permettra de renforcer l'identité paysagère du site mais jouera également un rôle de filtre visuel. La présence visuelle du parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères sera ainsi grandement limitée depuis la D618 recensée comme fortement sensible.

Intitulé	Réduction visuelle par la plantation de haies paysagères
Impact (s) concerné (s)	Visibilité du projet le long de la D618
Objectifs	Réduire l'impact visuel du site et assurer une bonne insertion paysagère

Tableau 11 : Réduction visuelle par la plantation de haies paysagères

- > Coût estimatif pour la création d'une haie mixte (arbres/arbustes) discontinue plurispécifique 40/60 en racines nues (1 rangée - 2m de large) : 40€ / ml ;
 - 1 920 € pour environ 48 mètres de haies le long du flanc sud du site.
- > Coût estimatif pour l'entretien d'une haie arbustive libre (taille annuelle, renouvellement paillage, remplacements des végétaux) : Forfait de 500 € / an ;

5.6. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

La table d'orientation de Montesquieu-des-Albères, située à environ 670 mètres d'altitude dans le massif des Albères au-dessus du tunnel TGV, offre un large panorama sur les paysages alentour. Elle se trouve au niveau du col de l'Ullat, accessible par un sentier de rand-onnée, et permet de lire le paysage à 360°. Elle indique notamment les sommets des Pyrénées, la plaine du Roussillon, la côte méditerranéenne et certains villages emblématiques du territoire. La mise à jour de la table d'orientation, intégrant le parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, permettrait d'apporter une dimension pédagogique et informative à l'insertion du parc dans le paysage. Cette démarche contribue à une meilleure lisibilité du projet et participe à sa valorisation comme composante du territoire.

35

Pour accompagner, informer et sensibiliser les promeneurs empruntant les sentiers locaux, l'installation de panneaux pédagogiques peut-être envisagée à proximité du site.

Intitulé	Accompagnement pédagogique du projet
Impact (s) concerné (s)	Visibilité du projet depuis les points hauts depuis le massif des Albères
Objectifs	Accompagner l'insertion du projet dans le paysage

Tableau 12 : Accompagnement pédagogique du projet

5.7. SYNTHESE ET IMPACTS RESIDUELS

Les impacts du projet sur les paysages sont globalement nuls dans l'aire d'étude éloignée, en raison du relief et de l'épais couvert végétal qui caractérisent les paysages. Seuls quelques points en position de belvédère offrent de légères fenêtres visuelles depuis le massif des Albères. Compte tenu des masques visuels omniprésents autour du site d'implantation (relief, boisements et trame urbaine), **les enjeux paysagers dans l'aire d'étude rapprochée sont globalement faibles, mais localement forts à proximité immédiate du site.**

Les mesures appliquées au projet de Montesquieu-des-Albères concernent les éléments de conception de la future centrale (choix d'implantation, maintien de la végétation en place, intégration des éléments techniques) ou des éléments du chantier (pris en compte dans l'évaluation des impacts bruts), mais aussi la plantation de haies sur certaines parties du site où le projet est visible. En plus de limiter l'impact visuel du projet, cette mesure vise à renforcer l'identité paysagère des lieux en favorisant la continuité et l'entretien de la trame boisée existante. Enfin, une mesure d'accompagnement paysager est prévue afin de favoriser une meilleure intégration du projet dans son environnement. **Bien que les impacts bruts du projet soient considérés comme nuls à localement très forts dans l'aire d'étude rapprochée (ne concerne que les axes de communication), les impacts résiduels sont quant à eux évalués comme faibles à modérés.**



Figure 7 : Photomontage n°1 – Depuis le sud-ouest de site, le long de la D618– État initial (@ATER Environnement, 2025)



Figure 8 : Photomontage n°1 – Depuis le sud-ouest de site, le long de la D618– État projeté avec mesures (@ATER Environnement, 2025)

5.8. SYNTHESE DU MILIEU PAYSAGER

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement
- S : Suivi

THÈMES	NATURE DE L'IMPACT	DURÉE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
 Phase chantier	Augmentation de l'aspect industriel.	T	D	FAIBLE	R : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier	Intégré aux coûts du chantier.	FAIBLE
 Axes de communication	Quelques petites fenêtres de visibilité ponctuelle sont identifiées depuis les points hauts, dans l'aire d'étude éloignée. Dans l'aire d'étude rapprochée, les perceptions visuelles se localisent principalement à proximité immédiate du projet.	P	D	NUL A LOCALEMENT TRES FORT	E : Maintien de la trame boisée présente autour et sur le site R : Plantation de haies sur le flanc sud du projet pour limiter les vues depuis la D618	- 1 920 € pour environ 48 ml de haies et 500€ par/an d'entretien	NUL A PONCTUELLEMENT MODERE
 Bourgs et lieux de vie	Aucune vue n'est identifiée depuis les lieux de vie sur l'ensemble des aires d'étude.	P	D	NUL	-	-	NUL
 Sentiers et tourisme	Quelques fenêtres de visibilité sont possibles ponctuellement depuis les points les plus hauts.	P	D	NUL	E : Maintien de la trame boisée présente autour et sur le site A : Mise à jour la table d'orientation de Montesquieu-des-Albères en y intégrant le projet + panneau pédagogique	- 1 920 € pour environ 48 ml de haies et 500€ par/an d'entretien - 3 400 € pour la table d'orientation - 1000 € panneau pédagogique	NUL
 Patrimoine et sites protégés	Aucun élément patrimonial protégé inventorié à proximité du projet ne présente de sensibilité.	P	D	NUL	-	-	NUL

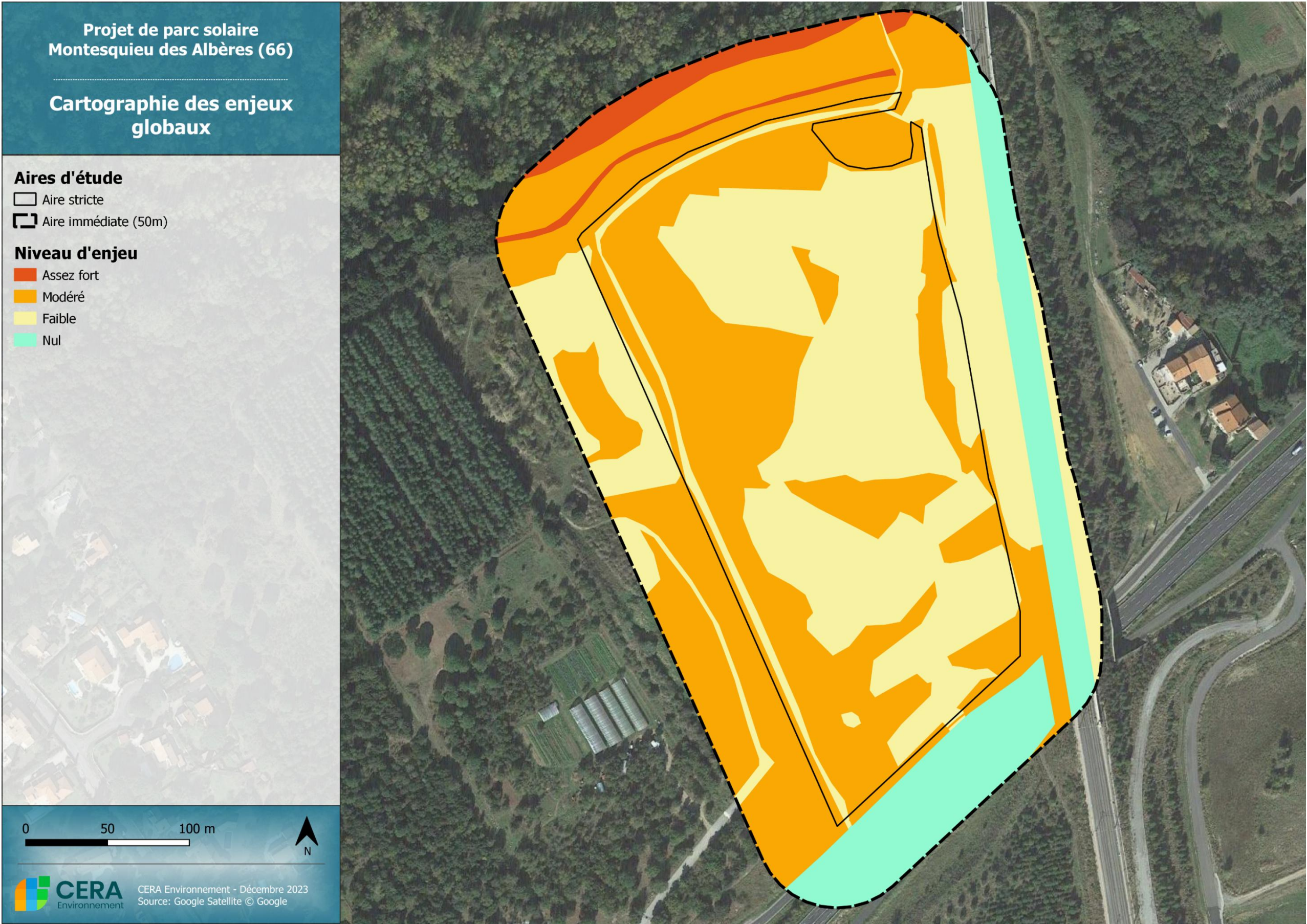
Tableau 13 : Synthèse du milieu paysager du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

6. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

6.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Corine	Habitats/Flore	Avifaune	Chiroptères	Mammifères	Reptiles	Amphibiens	Insectes	Enjeux Globaux
24 – Cours d’eau	Fort	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Assez fort
41 - Boisements caducifoliés	Faible	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
41.711 - Chênaies pubescentes thermophiles	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
44.63 - Bois de Frênes riverains et méditerranéens	Fort	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Assez fort
53.62 – Peuplements de Cannes de Provence	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
83.11 – Oliveraies	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
83.3112 - Plantation de pins européens (Pin d'Alep)	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
83.3112 - Plantation de pins européens (Pin d'Alep) x 83.32 - Plantations d'arbres feuillus	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
83.3112 - Plantation de pins européens (Pin d'Alep) x 83.32 - Plantations d'arbres feuillus (Quercus ilex)	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
83.32 - Plantations d'arbres feuillus (Quercus ilex)	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Faible	Faible	Faible
86.43 - Voies de chemins de fer	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
87.1 - Friches méditerranéennes	Modéré	Modéré	Faible	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Modéré
89.22 - Fossés et petits canaux	Nul	Faible	Modéré	Faible	Modéré	Modéré	Faible	Faible
89.23 - Bassins de lagunage	Faible	Faible	Fort	Faible	Modéré	Modéré	Faible	Modéré
Chemins	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Routes	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
Fossés + 87.1 - Friches méditerranéennes	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Faible	Modéré

Tableau 14 : Niveaux d'enjeu par volet et enjeux globaux sur le site d'étude (source : CERA Environnement)



Carte 8 : Cartographie des enjeux globalisés pour les habitats et la faune (source : CERA Environnement)

6.2. MESURES D'EVITEMENT

ME1 - Evitement des stations de flore protégée et des habitats d'espèces de plus fort intérêt
Objectif de la mesure : éviter la destruction de stations de flore protégée et la destruction des habitats de plus fort intérêt pour la biodiversité locale. Correspondance nomenclature Thema : type E1 (évitement), catégorie 1 (phase de conception), sous catégories « a » (évitement de populations d'espèces protégées) et « b » (évitement des sites à enjeux)

6.3. MESURES DE REDUCTION D'INCIDENCES

MR2 – Limitation du risque de destruction accidentelle de stations de flore protégée
Objectif de la mesure : limiter le risque de destruction accidentelle de stations de flore protégée Correspondance nomenclature Thema : type R1 (réduction géographique), catégorie 1 (phase travaux), sous catégorie « c » (balisage préventif, mise en défens)

MR3 – Réduction du risque de propagation d'espèces végétales exotiques envahissantes
Objectif de la mesure : éviter / limiter la dispersion de plantes invasives sur l'emprise du chantier et hors chantier. Correspondance nomenclature Thema : type R2 (réduction technique), catégorie 1 (phase travaux), sous catégorie « f » (dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes)

MR4 – Suivi de chantier par un écologue
Objectif de la mesure : éviter toute dégradation des zones sensibles lors des travaux et veiller au respect des mesures d'évitement et de réduction à mettre en place en phase de chantier. Correspondance nomenclature Thema : type R2 (réduction technique), catégorie 1 (phase travaux), plusieurs sous catégories dont « s » (respect des prescriptions d'un APG)

MR5 – Réduction de l'effet barrière de la clôture périphérique (passages à faune)
Objectif de la mesure : faciliter les déplacements de la faune terrestre, entravés par la présence de la clôture. Correspondance nomenclature Thema : type R2 (réduction technique), catégorie 2 (phase exploitation), sous catégorie « j » (clôture spécifique (y compris échappatoires)

6.4. SYNTHESE DES MESURES ER ENVISAGEES ET INCIDENCES RESIDUELLES APRES EVITEMENT ET REDUCTION

Récapitulatif des mesures d'évitement et de réduction :

- Dans la conception du projet et son positionnement dans l'espace :

ME1 - Evitement de flore et de faune protégée et des habitats d'espèces de plus forte valeur

L'emprise du projet évite la seule station de flore protégée régionalement (Euphorbe de Terracine) située dans l'aire immédiate (coin SO), qui restera libre de tout aménagement. Il n'y aura donc pas de destruction de station de flore protégée du fait de la réalisation du projet.

L'emprise du projet évite le grand ensemble au Nord formé par la rivière le Tech et les boisements adjacents, qui représentent un réservoir et un corridor de biodiversité d'importance régionale, notamment pour les oiseaux d'eau et la faune forestière. Les habitats des espèces aquatiques contactées lors des inventaires sont ainsi totalement évités (amphibiens, loutre, cordulie à corps fin...). C'est aussi le cas des boisements élevés hébergeant les espèces les plus forestières (oiseaux, chiroptères), ou recherchant des arbres hauts pour nicher (ardéidés, rapaces), mais aussi du linéaire de lisière qui est particulièrement fréquenté ici par plusieurs reptiles (la totalité des pointages s'y trouvent).

- Lors de la phase travaux :

MR1 - Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux :

La planification des différents types de travaux en tenant compte des périodes importantes dans le cycle biologique des espèces permet d'annuler tout risque de destruction de nichées d'oiseaux et de portées de mammifères (ici écureuil et lapin), et de réduire fortement le risque de destruction de reptiles, amphibiens et insectes. L'Otala de catalogne, escargot peu mobile, resterait plus exposé que les autres espèces mobiles.

MR2 – Limitation de l'emprise globale du chantier par balisage de la flore protégée et des secteurs sensibles

Le risque de destruction accidentelle de la station d'Euphorbe de Terracine la plus proche de la zone de travaux sera annulé par la pose d'un balisage visible permettant un évitement par les engins.

MR3 – Réduction du risque de propagation d'espèces végétales exotiques envahissantes

Le risque engendré par l'extension des plantes exotiques envahissantes n'est pas très menaçant pour la biodiversité locale mais fait partie des risques environnementaux à maîtriser. Le contrôle de ces espèces fera l'objet d'une information des entreprises lors des travaux et d'un suivi pendant l'exploitation, pouvant se traduire par des opérations de régulation en cas de problème.

MR4 – Suivi de chantier par un écologue

L'accompagnement du chantier par des écologues permet de s'assurer du respect des préconisations formulées dans l'étude d'impact (respect des périodes et sensibilités) et de corriger d'éventuels problèmes non prévus à l'avance (sauvetage d'individus, nouveau balisage...). Il apporte une garantie supplémentaire à la maîtrise des impacts.

MR5 – Réduction de l'effet barrière de la clôture périphérique (passages à faune)

La surface occupée par le projet et rendue inaccessible aux grands animaux par la clôture est modeste et n'impactera que faiblement le domaine vital de ceux-ci, et le corridor le plus important localement (le Tech et

ses frange boisée) restera intact. La pose de passes à petite faune permettra que les espèces petites à moyennes puissent continuer d'utiliser la surface close.

- Pendant l'exploitation :

Le balisage mis en place pendant les travaux (voir MR2) sera conservé pendant l'exploitation pour éviter tout risque de destruction de la station de flore protégée pendant les opérations d'entretien. Il sera appliqué à une autre station située dans la zone soumise aux OLD (et aux autres stations qui seraient découvertes).

Les différentes mesures et leur effet attendu sur les impacts identifiés sont détaillés par espèce dans le tableau qui suit. La mise en œuvre de la séquence d'évitement puis de réduction sur ce projet de petite taille et occupant des milieux de friches déjà remaniées permet d'atteindre un niveau d'impact résiduel non-significatif pour l'ensemble des espèces recensées.

6.5. MESURES DE COMPENSATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Dans la mesure où les étapes d'évitement puis de réduction permettent d'atteindre un niveau d'incidences résiduelles négligeable pour l'ensemble des taxons espèces, **une étape de compensation n'apparaît pas nécessaire pour ce projet**. Ceci n'exclut pas la mise en œuvre de mesures additionnelles pouvant bénéficier à la biodiversité locale. Des suivis post-implantation restent nécessaires pour s'assurer du bon maintien des plantes et des espèces faunistiques protégées présentes initialement.

Mesure d'accompagnement

MA1 : Création d'un gîte à reptiles

Objectif de la mesure : Faciliter la recolonisation du site aménagé par les reptiles

Mesures de suivi

MS1 – Suivi post-implantation des habitats, de la flore et de la faune

Objectif de la mesure : vérifier et suivre l'évolution de la végétation et la présence des espèces patrimoniales dans le parc après sa construction

6.6. SYNTHÈSE DU MILIEU NATUREL

	Habitats naturels	Flore	Oiseaux	Chiroptères	Mammifères non volants	Reptiles	Amphibiens	Insectes et invertébrés
Destruction / Altération habitats	Suppression de 3,26 ha de plantations de chêne vert et/ou de pin d'Alep (+ oliveraies et Canne de Provence localement) Dégradation temporaire de 1,22 ha de friches sèches Risque de développement des espèces exotiques envahissantes	Dégradation temporaire de 1,22 ha de friches potentiellement favorables à des espèces patrimoniales comme l'Anthyllide de Gérard et à l'Euphorbe terracine (notées uniquement hors périmètre)	Perte de 3.14 ha d'habitats boisés de qualité modeste (plantations homogènes et récentes de pins d'Alep et/ou chêne vert) pour quelques passereaux forestiers communs (fauvette mélanocéphale et passerinette, pouillot de Bonelli, Serin cini...) Dégradation temporaire de 1,22 ha de friches favorables à plusieurs passereaux (cisticole des joncs, bruant proyer...)	Faible réduction de surface de chasse d'intérêt moyen (jeunes plantations)	Perte de 3.14 ha d'habitats boisés de qualité modeste pour Ecureuil roux	Dégradation temporaire de 1,22 ha de friches favorables à plusieurs espèces et diminution du linéaire de lisières par déboisement	Aucune destruction ou altération d'habitat de reproduction Faible perte de milieu boisé (3.14 ha) peu favorable aux phases inactives	Dégradation temporaire de 1.22 ha de friches sèches
Mortalité accidentelle	-	Risque faible de destruction d'1 station d'Euphorbe de Terracine par des engins sortant de la zone stricte de travaux	Risque de destruction des nichées de passereaux de la strate ligneuse (défrichement) ou herbacée (passages d'engins)	Aucun risque de destruction (pas de gîtes arboricoles)	Faible risque pour écureuil lors du déboisement	Faible risque d'écrasement par les véhicules	Très Faible risque d'écrasement par les véhicules	Peu d'espèces concernées (Otala de Catalogne)
Dérangement	-	-	Risque faible et temporaire, surtout oiseaux forestiers au Nord	Risque négligeable	Risque faible d'éloignement temporaire	Risque faible d'éloignement temporaire	Risque négligeable	Risque négligeable
Incidence potentielle en phase de travaux	Faible	Faible	Modérée	Négligeable ou Nulle	Faible	Modérée	Faible	Faible
Recouvrement par les panneaux	Altération de la végétation herbacée des friches d'origine et de celles issues du déboisement sur au moins 2,52 ha (surface de panneaux et une partie des inter-rangs car la flore méditerranéenne est sensible à l'ensoleillement)	Evolution de la composition floristique	Maintien du caractère ouvert, pérennisant la perte d'habitats boisés pour les espèces forestières et augmentant les surfaces exploitables par les espèces des milieux ouverts (sauf surfaces sous les panneaux non exploitables pour la chasse par les rapaces)	Réduction des surfaces ouvertes exploitables pour la chasse près du sol	Réduction des surfaces ouvertes exploitables (surtout micromammifères)	Effet plutôt positif de l'alternance entre zones éclairées et ombragées (chasse et thermorégulation)	Effet négligeable car milieux ouverts peu utilisés par ce taxon	Réduction des surfaces ouvertes exploitables (papillons, orthoptères) mais effet positif de la présence d'ombre (Otala)
OLD	Dégradation de 0,4 ha de boisement (strate basse) et d'1 ha de friches	Risque de destruction de 2 stations d'Euphorbe de Terracine Effet positif sur la limitation des invasives		Négligeable	Négligeable	Extension des zones ouvertes exploitables	Négligeable	Extension des zones ouvertes exploitables
Effet de fragmentation	Uniformisation des surfaces ouvertes	/	Pas d'effet de la clôture sur les déplacements en vol		Faible effet sur les grandes espèces	Pas d'effet attendu		
Incidence potentielle en phase d'exploitation	Faible	Modérée	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Tableau 15 : Synthèse des incidences potentielles du projet sur le milieu naturel, la faune et la flore (par taxon et cortèges) (source : CERA Environnement)

Espèce	taxon	Nb	Utilisation du site	Statut protection	Enjeu Région	Incidences potentielles						Impact brut
						Phase travaux			Phase exploitation			
						Destruction dégradation habitat	Mortalité	Dérangt	Dégradation Habitats (OLD)	Modification Habitat	Fragmentation habitat	
Accenteur mouchet	Oiseaux	3	Hivernant bois, fourrés			3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Aigrette garzette	Oiseaux	4	Nicheur proche vallée Tech	DO1, PN	Modéré	non	non	Faible			non	Négligeable
Alouette lulu	Oiseaux	8	Nicheur friches	DO1, PN		1.85 ha friches	Faible	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Balbuzard pêcheur	Oiseaux	1	de passage en migration	DO1, PN		non	non				non	Nul
Bec croisé des sapins	Oiseaux	4	de passage en migration	PN		non	non				non	Nul
Bergeronnette des ruisseaux	Oiseaux	1	Nicheur proche vallée Tech	PN		non	non	Faible			non	Négligeable
Bergeronnette grise	Oiseaux	5	Alimentation sur friches	PN		1.85 ha friches	non	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Bergeronnette printanière	Oiseaux	1	de passage en migration	PN		non	non				non	Nul
Bondrée apivore	Oiseaux	24	de passage en migration	DO1, PN		non	non				non	Nul
Bouscarle de Cetti	Oiseaux	1	Nicheur proche vallée Tech	PN		non	non	Faible			non	Négligeable
Bruant proyer	Oiseaux	1	Nicheur friches	PN		1.85 ha friches	Faible	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Busard des roseaux	Oiseaux	1	de passage en migration	DO1, PN	Modéré	non	non				non	Nul
Buse variable	Oiseaux	2	Alimentation sur friches	PN		1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Chardonneret élégant	Oiseaux	13	Alimentation sur friches	PN		1.85 ha friches	Faible		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Choucas des tours	Oiseaux	5	De passage	PN		non	non				non	Nul
Cigogne noire	Oiseaux	2	de passage en migration	DO1, PN		non	non				non	Nul
Circaète Jean-le-Blanc	Oiseaux	1	Alimentation sur friches	DO1, PN	Modéré	1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Cisticole des joncs	Oiseaux	5	Nicheur friches	PN	Modéré	1.85 ha friches	Faible	Faible	Env 1 ha friches	Faible	non	Faible
Elanion blanc	Oiseaux	1	de passage	DO1, PN	Fort	1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches		non	Faible
Faucon crécerelle	Oiseaux	5	Alimentation sur friches	PN		1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Faucon hobereau	Oiseaux	1	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	non	Faible	Env 1 ha bois		non	Faible
Fauvette à tête noire	Oiseaux	4	Nicheur fourrés, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Fauvette mélanocéphale	Oiseaux	14	Nicheur fourrés, bois	PN	Modéré	3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Fauvette passerinette	Oiseaux	1	Nicheur fourrés, bois	PN	Modéré	3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Gobemouche noir	Oiseaux	1	de passage en migration	PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Goéland leucophée	Oiseaux	9	Alimentation/transit Tech	PN		non	non				non	Nul
Grand corbeau	Oiseaux	2	Nicheur distant	PN		non	non				non	Nul
Grand Cormoran	Oiseaux	3	Alimentation/transit Tech	PN		non	non				non	Nul
Grimpereau des jardins	Oiseaux	2	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Grosbec casse-noyaux	Oiseaux	1	Hivernant bois	PN		3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Guêpier d'Europe	Oiseaux	16	Alimentation sur friches	PN	Modéré	1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Héron cendré	Oiseaux	3	Nicheur proche vallée Tech	PN		non	non	Faible			non	Négligeable
Héron pourpré	Oiseaux	1	Nicheur proche vallée Tech	DO1, PN	Fort	non	non	Faible			non	Négligeable
Hirondelle de fenêtre	Oiseaux	35	Chasse espace aérien	PN		non	non				non	Nul
Hirondelle rousseline	Oiseaux	1	Chasse espace aérien	PN	Fort	1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches		non	Faible
Hirondelle rustique	Oiseaux	39	Surtout migration	PN	Modéré	1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Huppe fasciée	Oiseaux	1	Alimentation sur friches	PN		1.85 ha friches	Modéré		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Hypolaïs polyglotte	Oiseaux	4	Nicheur fourrés, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Linotte mélodieuse	Oiseaux	3	Alimentation sur friches	PN	Modéré	1.85 ha friches	Faible		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Loriot d'Europe	Oiseaux	6	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	non	Faible	Env 1 ha bois		non	Faible
Martinet noir	Oiseaux	44	Chasse espace aérien	PN		Non	non				non	Nul
Martinet pâle	Oiseaux	4	Chasse espace aérien	PN	Modéré	non	non				non	Nul
Mésange à longue-queue	Oiseaux	4	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Mésange bleue	Oiseaux	7	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Mésange charbonnière	Oiseaux	8	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Mésange huppée	Oiseaux	1	Nicheur ripisylve, bois	PN	Modéré	3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Milan noir	Oiseaux	1	Nicheur ripisylve	DO1, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Moineau domestique	Oiseaux	12	Alimentation sur friches	PN		1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Pic épeiche	Oiseaux	2	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	non	Faible	Env 1 ha bois		non	Faible
Pinson des arbres	Oiseaux	18	Surtout migration	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré

Pipit farlouse	Oiseaux	7	Hivernant friches	PN	Modéré	1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Pouillot de Bonelli	Oiseaux	4	Nicheur fourrés, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Pouillot fitis	Oiseaux	1	de passage en migration	PN		3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Râle d'eau	Oiseaux	1	Nicheur proche vallée Tech		Modéré	non	non	Faible			non	Négligeable
Roitelet à triple bandeau	Oiseaux	3	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Rossignol philomèle	Oiseaux	4	Nicheur fourrés, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Rougegorge familier	Oiseaux	9	Nicheur fourrés, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Rougequeue noir	Oiseaux	1	Nicheur proche bâti	PN		non	non	Faible			non	Négligeable
Serin cini	Oiseaux	8	Nicheur fourrés, bois	PN	Modéré	3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Sittelle torchepot	Oiseaux	1	Nicheur ripisylve, bois	PN		3.14 ha bois	non	Faible	Env 1 ha bois		non	Faible
Tarin des aulnes	Oiseaux	7	Hivernant ripisylve	PN	Modéré	non	non				non	Nul
Tourterelle des bois	Oiseaux	1	Nicheur ripisylve, bois		Modéré	3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Troglodyte mignon	Oiseaux	2	Nicheur fourrés, bois	PN		3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Verdier d'Europe	Oiseaux	3	Nicheur fourrés, bois	PN	Modéré	3.14 ha bois	Modéré	Faible	Env 1 ha bois		non	Modéré
Grand Rhinolophe	Chiroptères	0.66	Chasse occasionnelle friches	DH2, PN	Modéré	1.85 ha friches	non		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Minioptère de Schreibers	Chiroptères	4.84	Chasse régulière	DH4, PN	Très fort	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Murin de Daubenton	Chiroptères	0.34	Chasse occasionnelle bassin	DH4, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Noctule commune	Chiroptères	0.07	Chasse occasionnelle	DH4, PN	Fort	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Noctule de Leisler	Chiroptères	0.91	Chasse occasionnelle	DH4, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Pipistrelle commune	Chiroptères	22.25	Chasse régulière	DH4, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Pipistrelle de Kuhl	Chiroptères	8.10	Chasse régulière	DH4, PN		3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Pipistrelle de Nathusius	Chiroptères	0.41	Chasse occasionnelle	DH4, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Pipistrelle pygmée	Chiroptères	26.68	Chasse régulière	DH4, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Sérotine commune	Chiroptères	0.09	Chasse occasionnelle	DH4, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Vespère de Savi	Chiroptères	1.38	Chasse régulière	DH4, PN	Modéré	3.14 ha bois	non		Env 1 ha bois		non	Faible
Ecureuil roux	Mammifères	2	Bois, ripisylve	PN		3.14 ha bois	Faible	Faible	Env 1 ha bois		Faible	Faible
Lapin de garenne	Mammifères	1	Friches		Modéré	1.85 ha friches	Faible	Faible	Env 1 ha friches	positif	Faible	Faible
Loutre d'Europe	Mammifères	2	Tech et annexes	DH2, PN	Fort	non	non	Faible			non	Négligeable
Putois d'Europe	Mammifères	1	Tech et annexes		Modéré	3.14 ha bois	Faible	Faible	Env 1 ha bois		Faible	Faible
Crapaud épineux	Amphibiens	2	Tech, canal, bassin	PN		non	Modéré				non	Faible
Discoglosse peint	Amphibiens	1	Tech, canal, bassin	DH4, PN		non	Modéré				non	Faible
Grenouille verte	Amphibiens	5	Tech, canal, bassin	PN	Modéré	non	Modéré				non	Faible
Rainette méridionale	Amphibiens	>1	Tech, canal, bassin	DH4, PN		non	Modéré				non	Faible
Grenouille verte/rieuse	Amphibiens	>35	Tech, canal, bassin			non	Modéré				non	Faible
Couleuvre astreptophore	Reptiles	1	Lisières et friches	PN		1.85 ha friches	Modéré	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Couleuvre de Montpellier	Reptiles	2	Lisières et friches	PN	Modéré	1.85 ha friches	Modéré	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Couleuvre vipérine	Reptiles	1	Lisières et m. aquatiques	PN	Modéré	1.85 ha friches	Modéré	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Lézard catalan	Reptiles	1	Lisières et friches	PN	Modéré	1.85 ha friches	Modéré	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Lézard des murailles	Reptiles	1	Lisières et friches	DH4, PN		1.85 ha friches	Modéré	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Psammodrome algire	Reptiles	4	Lisières et friches	PN	Modéré	1.85 ha friches	Modéré	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Tarente de Maurétanie	Reptiles	2	Lisières et bâti	PN		1.85 ha friches	Modéré	Faible	Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Cordulie à corps fin	Odonates	2	Tech et annexes	DH4, PN	Modéré	non	non				non	Nul
Decticelle à serpe	Orthoptères	1	Friches	Priorité 3		1.85 ha friches	Faible		Env 1 ha friches	Faible	non	Faible
Oedipode occitane	Orthoptères	1	Friches	Priorité 3		1.85 ha friches	Faible		Env 1 ha friches	positif	non	Faible
Otala de Catalogne	Mollusques	16	Friches	PN		1.85 ha friches	Fort		Env 1 ha friches	positif	non	Modéré
Anthyllide de Gérard	Plantes	10	Friches	PR		1.85 ha friches	non		Non		/	Nul
Euphorbe de Terracine	Plantes	6	Friches	PN		1.85 ha friches	1 station		2 stations	Faible	/	Modéré

Tableau 16 : Synthèse des incidences potentielles du projet sur les espèces de faune et de flore (espèces protégées et/ou ayant un niveau d'enjeu régional notable, ou remarquable par un autre critère) (source : CERA Environnement)

7. ANALYSE DU MILIEU HUMAIN

7.1. ETAT INITIAL ET ENJEUX

Planification urbaine

Le projet de Montesquieu-des-Albères intègre les zones A du PLU de Montesquieu-des-Albères. Les élus de la commune ont lancé une procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité au PLU (DP MEC PLU). C’est le bureau d’étude NEGE qui va réaliser cette procédure. Elle fera notamment l’objet d’un avis de l’autorité environnementale ainsi que d’une enquête publique. Après discussions avec l’administration (DDTM 66), l’EP sera conjointe avec celle du PC.

La commune d’accueil du projet intègre la Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l’Illibérès.

Un SCoT englobant la commune d’accueil du projet est actuellement en cours de révision.

L’enjeu est donc fort.

Infrastructures de transport

De nombreuses infrastructures de transport sont recensées dans les différentes aires d’étude du projet. La D 618 notamment, une route structurante et très circulée de la commune de Montesquieu-des-Albères longe la zone d’implantation potentielle au sud.

Une des deux voies ferrées localisées sur les aires d’études longe quant à elle la zone d’implantation potentielle sur sa limite est.

Le réseau de transport est donc dense au niveau de la zone d’implantation potentielle.

L’enjeu lié aux infrastructures de transport est fort.

Infrastructures électriques

A priori, une seule possibilité de raccordement est possible, il s’agit du raccordement au poste source de Aspres, à 1,9 km au nord-est de la zone d’implantation potentielle. L’autre solution serait alors de créer un nouveau poste de transformation électrique.

Le choix du scénario sera réalisé en concertation avec les services gestionnaires du réseau.

Une ligne électrique souterraine à haute tension de courant continu traverse la zone d’implantation potentielle.

L’enjeu est fort.

Risques technologiques

Le risque de rupture de digue existe dans le département des Pyrénées-Orientales et concerne la commune de Montesquieu-des-Albères selon le DDRM. En effet, au moins un système d’endiguement est situé dans la commune, et semble concerner le Tech. Le risque doit donc être considéré comme modéré.

Le risque TMD est considéré comme fort puisque la voie ferrée qui longe la limite est de la zone d’implantation potentielle est signalée dans le DDRM des Pyrénées-Orientales comme axe à risque. La canalisation de gaz la plus proche de la zone d’implantation potentielle est situé à plus de 1 800 m de celle-ci et ne représente pas de risque pour le projet.

Concernant le risque industriel, aucun établissement SEVESO n’est inventorié sur la commune d’accueil du projet mais celle-ci compte une ICPE située à 1 847 m de la zone d’implantation potentielle. Une autre IECF est située sur une commune voisine mais plus proche de la zone d’implantation potentielle (886 m). Le risque lié est considéré comme faible, étant donnée la bonne distance qui sépare ces installations de la zone du projet.

L’enjeu est fort.

Servitudes d'utilité publique et contraintes techniques

Les principales servitudes d’utilité publiques et contraintes techniques identifiées dans la zone d’implantation potentielle ou à proximité sont :

- Une ligne RTE est localisée directement sous la zone d’implantation potentielle ;
- La zone d’implantation intègre un périmètre de protection éloignée d’un captage d’eau potable ;
- Une ligne ferroviaire concernée par le risque TMD est localisée à quelques mètres à l’est de la zone d’implantation potentielle.

L’enjeu est fort.

7.2. MESURES D’EVITEMENT

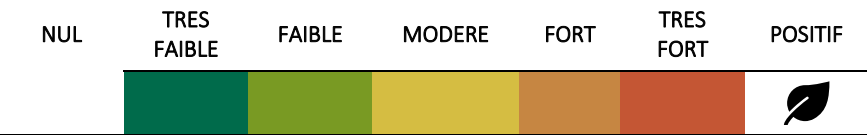
Plusieurs mesures d’évitement ont été mises en place en amont du projet afin d’éviter la création d’impact sur le milieu humain.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé de la mesure
INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES	Respect des préconisations du RTE.
 SERVITUDES	Respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales et du RID.
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Respecter les préconisations de l’A.E.P et du bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Tableau 17 : Mesures d’évitement du milieu humain

Les enjeux et impacts sont classés selon l’échelle suivante :



7.3. IMPACTS BRUTS

Santé

49

Un impact modéré peut être considéré concernant les captages d’eau potable, notamment en phase de travaux, étant donné que la zone d’accueil du projet intègre un périmètre de protection éloignée de captage d’eau potable.

En attendant les résultats de l’étude hydrogéologique et après le respect des préconisations de l’avis hydrologique par l’Alimentation en Eau Potable (A.E.P) du Syndicat Intercommunal de la Basse Plaine du Tech ainsi que du Bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales (documents disponibles en annexes), le principe de précaution est de mise et c’est un impact modéré qui est fixé.

En phases de construction et de démantèlement, les mesures de réduction mises en place permettront de minimiser une grande partie des nuisances sonores engendrées par le chantier. De plus, l’important trafic routier de la RD 618, qui longe la zone d’implantation du parc au sud, masquera une grande partie des bruits engendrés par les travaux du parc.

En phase d’exploitation, les sources sonores proviennent essentiellement des postes électriques. L’impact est très faible.

Aucun déchet n’est stocké dans l’enceinte du parc. Chaque type de déchet est évacué vers une filière adaptée. La salubrité publique n’est donc pas remise en cause.

Aucun impact lié aux champs électromagnétiques n’est attendu.

Les impacts du chantier liés aux vibrations et aux odeurs sont considérés comme très faibles et temporaires pour la majorité des habitations. Toutefois, cet impact pourra être modéré pour les habitations situées à proximité du parc (120 m à l’est).

Les impacts bruts sont modérés à forts concernant l’ambiance acoustique.

Risques technologiques

Le risque d’impact concernant le transport de matières dangereuses est relativement important étant donné la proximité du site d’implantation du parc avec la ligne LGV. En effet, un incident dans le parc, lors de phases de travaux ou non, ou un accident de train pourrait avoir des conséquences dramatiques. Le respect des préconisations du SDIS et du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) notamment, permettra d’atténuer ce risque, mais celui-ci reste élevé. Son niveau d’impact est considéré comme modéré à fort.

Le risque d’impact « rupture de barrage » est quant à lui considéré comme modéré ; le projet est en effet situé à 150 m environ du lit du Tech, rivière sur laquelle plusieurs digues sont installées.

Le risque TMD est modéré à fort en raison de la présence de la ligne LGV à proximité.
Le risque rupture de barrage est modéré.

Servitudes

Après consultations des différents sites indiqués par la DREAL Occitanie, il n’apparaît pas d’éléments archéologiques susceptibles d’interagir négativement avec le projet photovoltaïque. Les impacts associés sont donc nuls en phase de construction et de démantèlement.

Par ailleurs, la DREAL a confirmé au porteur de projet le caractère dégradé du site.

Un impact modéré à fort est attendu sur le risque de transport de matière dangereuse en raison de la proximité avec la ligne LGV, identifiée comme à risque de ce point de vue là.

Un impact très faible au maximum est attendu concernant les servitudes électriques en phase de travaux, en raison de la présence de la ligne souterraine du RTE à proximité direct du site.

Aucun impact n’est attendu concernant les autres servitudes identifiées.

Aucun impact n’est attendu concernant les autres servitudes identifiées.

7.4. MESURES DE REDUCTION

Plusieurs mesures de réduction seront mises en place afin de réduire les impacts identifiés sur le milieu humain.

Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant :

Thématique	Intitulé de la mesure	
 AMBIANCE ACOUSTIQUE	Réduire les nuisances sonores pendant le chantier.	
 SANTÉ	Qualité de l’air	Limiter la formation de poussières.
	Qualité de l’eau	Prévenir tout risque de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines.
	Ambiance acoustique	Réduire les nuisances sonores pendant le chantier.
	Déchets	Gérer les déchets.
 TRANSPORTS	Gérer la circulation des engins de chantier. Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.	
 ACTIVITES DE TOURISME ET LOISIRS	Prévenir le risque d’accidents de promeneurs durant la phase chantier.	
SERVITUDES	Respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales, du RTE et du RID. Suivre les recommandations de LFP Perthus	

Tableau 18 : Mesures de réduction appliquée au milieu humain

7.5. IMPACTS RESIDUELS

Santé

En phases de construction et de démantèlement, les mesures de réduction mises en place permettront de minimiser une grande partie des nuisances sonores engendrées par le chantier. De plus, l’important trafic routier de la RD 618, qui longe la zone d’implantation du parc au sud, masquera une grande partie des bruits engendrés par les travaux du parc. Toutefois, certaines opérations bruyantes ne pourront être évitées ou délocalisées. Les impacts résiduels sont faibles à modérés localement.

Les volumes des déchets produits par le parc photovoltaïque en phases de construction, d’exploitation et de démantèlement, ainsi que l’évacuation et l’entretien de ces déchets, engendreront un impact résiduel très faible sur l’environnement.

Impacts résiduels faibles à modérés sur l’ambiance acoustique en phase de travaux.

Risques technologiques

Après l’application des mesures de réduction (respect des différentes préconisations des gestionnaires de réseaux), les impacts résiduels sont considérés comme modérés au maximum concernant le risque TMD et rupture de digue, toutes phases confondues.

Impact résiduels modéré sur les risques technologiques.

7.5.1. Servitudes

Après l’application des mesures de réduction (respect des différentes préconisations des gestionnaires de réseaux), les impacts résiduels restent considérés comme modérés à fort concernant la ligne LGV située à proximité directe de la zone d’implantation du projet.

Impact résiduels modéré à forts conernant les servitudes.

7.6. SYNTHESE DU MILIEU HUMAIN

Les enjeux et impacts sont classés selon l'échelle suivante :



Les mesures à mettre en place sont abrégées de la manière suivante :

- E : Evitement
- R : Réduction
- C : Compensation
- A : Accompagnement

51

THEME	PHASE DU PROJET	SOUS-THEME	MESURES D'EVITEMENT	NIVEAU D'IMPACT BRUT	MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL	COMMENTAIRE
 PLANIFICATION TERRITORIALE <i>(Enjeu : Fort)</i>	À l'échelle communale		-	Compatibilité à venir	-	-	L'implantation d'un parc photovoltaïque sera rendue compatible avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de Montesquieu-des-Albères après la modification de celui-ci, demandée par les élus de la commune d'accueil du projet.
	À l'échelle intercommunale			Compatibilité à venir		-	Le projet est compatible avec les orientations du SCoT Littoral Sud, sous réserve de respecter les enjeux paysagers et écologiques.
 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE <i>(Enjeu : faible)</i>	Construction et démantèlement	Démographie		NUL		NUL	Le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères n'aura aucun impact sur le solde migratoire, quelle que soit la phase de vie du parc. Il n'aura également aucun impact sur le parc de logements de la commune d'accueil du projet et des communes environnantes.
		Logement		NUL		NUL	
		Économie					
		Activités		NUL		NUL	
	Exploitation	Démographie		NUL		NUL	Le projet Montesquieu-des-Albères aura un impact positif sur l'économie locale, que ce soit en phase de construction ou en phase d'exploitation, notamment grâce aux recettes générées pour les collectivités. De plus, dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et de développement durable, le porteur de projet a signé avec la F RTP 66 une convention visant à faciliter les retombées locales de ces investissements d'avenir dans le cadre de la construction de centrales de production d'énergie renouvelable éoliennes et photovoltaïques. Les parcelles du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères étant actuellement inutilisées (délaissé ferroviaire), l'implantation d'un parc photovoltaïque aura un impact positif sur les activités.
		Logement		NUL		NUL	
		Économie					
		Activités					
 SANTÉ <i>(Enjeu : faible)</i>	Construction et démantèlement	Qualité de l'air	Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations.	TRES FAIBLE à FAIBLE	Limiter la formation de poussières ; Réduire le risque de pollution accidentelle ; Réduire l'impact du projet sur la nappe sous-jacente ; Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ; Gestion des déchets. Respecter les préconisations de l'A.E.P et du bureau de l'environnement (mission interservices de l'eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales	TRES FAIBLE	Etant donné la faible quantité de polluants émise et l'absence de véritables phénomènes préexistants de pollution, les niveaux d'exposition des populations sont limités et aucun risque sanitaire n'est à prévoir. De plus, les précautions prises en cas de dégagement de poussières en phase de construction et de démantèlement rendent l'impact du parc photovoltaïque très faible. L'impact est modérément positif en phase d'exploitation. En effet, les parcs photovoltaïques évitent la consommation de charbon, de fioul et de gaz, ressources non renouvelables. Pour le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, la production annuelle attendue est de 9,3 GWh. Chaque année, le parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères peut éviter entre 3 376 et 9 644 tonnes de CO2 eq/kWh en comparaison aux différentes sources carbonées d'électricité. Sur la vie du parc photovoltaïque (30 ans), cela va de 101 277 à 289 323 tonnes de CO2 évité suivant les sources carbonées d'électricité. En comparaison au facteur d'émission carbone du mix électrique français, le parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères permettra d'éviter 1 981 et 2 279 tonnes de CO2 eq/kWh chaque année, soit entre 59 427 et 68 355 tonnes de CO2 évité sur les 30 ans d'exploitation. Les conclusions au regard du facteur d'émission du mix électrique français ne semblent plus satisfaisantes : dans le cadre d'un marché européen interconnecté, l'impact carbone d'un parc photovoltaïque au regard du mix énergétique français décarboné à 90% semble inexact. En effet, la production électrique à partir des énergies renouvelables (EnR) se substitue en priorité à la production électrique par les énergies fossiles les plus couteuses tel que le gaz ou le charbon. Il est donc très rare que la production d'EnR remplace le nucléaire décarboné. Ce phénomène est quasi inexistant mais pourrait se déclarer plus souvent dans les décennies à venir selon RTE.
		Qualité de l'eau		NUL		NUL	
		Ambiance acoustique		MODERE à FORT localement		FAIBLE à MODERE localement	
		Déchets		MODERE		TRES FAIBLE	
		Exploitation		Vibrations et odeurs		TRES FAIBLE à MODERE localement	
	Qualité de l'air						
	Qualité de l'eau			NUL		NUL	
	Ambiance acoustique			TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	
		Déchets		FAIBLE		TRES FAIBLE	

							De plus, notre production électrique est largement exportée dans des pays utilisant en grand nombre les énergies fossiles, en Allemagne ou en Italie par exemple. Ainsi, nous contribuons à la diminution de leur utilisation dans ces pays et donc à la lutte contre le changement climatique. Pour aller plus loin, les cabinets Artelys et I Care & Consult, ont menés une étude démontrant que chaque nouveau kilowattheure solaire ajouté dans notre mix électrique (français), se substitue surtout à des sources thermiques (charbon, gaz) en France et en Europe. Dans une configuration de mix électrique similaire à celui prévu par la PPE, augmenter la capacité solaire installée en France de 12,5 GW (soit 30% de la capacité minimale prévue par la PPE), génèrerait une économie supplémentaire de près de 3,8 millions de tonnes de CO2 par an en Europe à l’horizon 2030. Au regard de ces nouveaux éléments et dans une démarche de complément d’information des citoyens, nous allons à présent recalculer le temps de retour énergétique du parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères au regard des sources carbonées d’électricité et du mix électrique européen. Le temps de retour énergétique moyen, pour le parc photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, est donc de 3.2 ans. Un impact modéré peut être considéré concernant les captages d’eau potable, notamment en phase de travaux, étant donné que la zone d’accueil du projet intègre un périmètre de protection éloignée de captage d’eau potable. En attendant les résultats de la potentielle étude hydrogéologique et après le respect des préconisations de l’avis hydrologique par l’Alimentation en Eau Potable (A.E.P) du Syndicat Intercommunal de la Basse Plaine du Tech ainsi que du Bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales (documents disponibles en annexes), le principe de précaution est de mise et c’est un impact modéré qui est fixé. En phases de construction et de démantèlement, les mesures de réduction mises en place permettront de minimiser une grande partie des nuisances sonores engendrées par le chantier. De plus, l’important trafic routier de la RD 618, qui longe la zone d’implantation du parc au sud, masquera une grande partie des bruits engendrés par les travaux du parc. Toutefois, certaines opérations bruyantes ne pourront être évitées ou délocalisées. Les impacts résiduels sont faibles à modérés localement. En phase d’exploitation, les sources sonores proviennent essentiellement des postes électriques. L’impact est très faible. Les volumes des déchets produits par le parc photovoltaïque en phases de construction, d’exploitation et de démantèlement, ainsi que l’évacuation et l’entretien de ces déchets, engendreront un impact résiduel très faible sur l’environnement. Aucun déchet n’est stocké dans l’enceinte du parc. Chaque type de déchet est évacué vers une filière adaptée. La salubrité publique n’est donc pas remise en cause. Aucun impact lié aux champs électromagnétiques n’est attendu. Les impacts du chantier liés aux vibrations et aux odeurs sont considérés comme très faibles et temporaires pour la majorité des habitations. Toutefois, cet impact pourra être modéré pour les habitations situées à proximité du parc (120 m à l’est).
 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (Enjeu : fort)	Construction et démantèlement	Etat des routes	-	MODERE	Gérer la circulation des engins de chantier ; Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.	TRES FAIBLE	Pendant les phases de construction et de démantèlement, il existe un risque de détérioration des routes empruntées pour l'acheminement des engins et des différents éléments, en raison de passages répétés d'engins lourds. Les mesures de réduction proposées rendront les impacts résiduels associés très faibles. Le trafic routier sera également accru, notamment sur la petite route d’accès, qui pourrait être très ponctuellement embouteillée lors de manœuvre. En phase d’exploitation, seule l’augmentation du trafic causée par la maintenance du parc génèrera un impact. Ce dernier sera très faible.
		Augmentation du trafic		FAIBLE		FAIBLE	
		Automobilistes		TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	
	Exploitation	Etat des routes		NUL		NUL	
		Augmentation du trafic		TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	
		Automobilistes		NUL		NUL	
 ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS (Enjeu : faible à modéré)	Construction et démantèlement		-	TRES FAIBLE	Prévenir le risque d’accidents de promeneurs durant la phase travaux ;	NUL	Durant le chantier, le passage devant le parc photovoltaïque sera légèrement perturbé, d’abord par la circulation routière plus accrue, ensuite par le risque que peut présenter un chantier proche. Toute proportion gardée étant que seule une petite partie d’un chemin de randonnée est identifié à proximité du site. Lorsque les travaux pourront présenter un risque, l’accès aux chemins locaux sera limité. L’impact résiduel associé est nul en phases de construction et de démantèlement. Aucune gêne pour le passage des promeneurs n’est attendue pendant l’exploitation du parc.
	Exploitation			NUL		NUL	
		Construction	Risques industriels		NUL		NUL

 RISQUES TECHNOLOGIQUES (Enjeu : fort)		TMD	Respects des préconisations du SDIS et du RID	MODERE à FORT	Respects des préconisations du SDIS et du RID	MODERE	Le risque d'impact concernant le transport de matières dangereuses est relativement important étant donné la proximité du site d'implantation du parc avec la ligne LGV. En effet, un incident dans le parc, lors de phases de travaux ou non, ou un accident de train pourrait avoir des conséquences dramatiques. Le respect des préconisations du SDIS et du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) notamment, permettra d'atténuer ce risque, mais celui-ci reste élevé. Son niveau d'impact est considéré comme modéré à fort. Le risque d'impact « rupture de barrage » est quant à lui considéré comme modéré ; le projet est en effet situé à 150 m environ du lit du Tech, rivière sur laquelle plusieurs digues sont installées. Aucun impact n'est attendu en ce qui concerne le risque industriel et les autres risques technologiques recensés.
		Rupture de digue		MODERE		MODERE	
		Autres risques technologiques		NUL		NUL	
	Exploitation	Risques industriels		NUL		NUL	
		TMD		MODERE à FORT		MODERE	
		Rupture de digue		MODERE		MODERE	
		Autres risques technologiques		NUL		NUL	
	Démantèlement	Risques industriels		NUL		NUL	
		TMD		MODERE à FORT		MODERE	
		Rupture de digue		MODERE		MODERE	
		Autres risques technologiques		NUL		NUL	
 SERVITUDES (Enjeu : modéré à fort)	Construction	Servitudes électriques	Suivre les recommandations de LFP Perthus. Suivre les recommandations des gestionnaires d'infrastructures existantes en phases de construction et de démantèlement ;	TRES FAIBLE	Suivre les recommandations de LFP Perthus.	TRES FAIBLE	Après consultations des différents sites indiqués par la DREAL Occitanie, il n'apparaît pas d'éléments archéologiques susceptibles d'interagir négativement avec le projet photovoltaïque. Les impacts associés sont donc nuls en phase de construction et de démantèlement. Par ailleurs, la DREAL a confirmé au porteur de projet le caractère dégradé du site. Un impact modéré à fort est attendu sur le risque de transport de matière dangereuse en raison de la proximité avec la ligne LGV, identifiée comme à risque de ce point de vue là. Un impact très faible au maximum est attendu concernant les servitudes électriques en phase de travaux, en raison de la présence de la ligne souterraine du RTE à proximité direct du site. Aucun impact n'est attendu concernant les autres servitudes identifiées.
		Ligne LGV		MODERE à FORT		MODERE à FORT	
		Agriculture		NUL		NUL	
		Vestiges archéologiques		NUL		NUL	
		Autres servitudes		NUL		NUL	
	Exploitation	Servitudes électriques		NUL		NUL	
		Ligne LGV		MODERE à FORT		MODERE à FORT	
		Agriculture		NUL		NUL	
		Vestiges archéologiques		NUL		NUL	
		Autres servitudes		NUL		NUL	
	Démantèlement	Servitudes électriques		TRES FAIBLE		TRES FAIBLE	
		Ligne LGV		MODERE à FORT		MODERE à FORT	
		Agriculture		NUL		NUL	
		Vestiges archéologiques		NUL		NUL	
		Autres servitudes		NUL		NUL	

Tableau 19 : Synthèse des impacts sur le contexte humain du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

8. RECAPITULATIF DES MESURES ET COUTS ASSOCIES

CONTEXTE	MESURES	COUTS
 CONTEXTE PHYSIQUE	E : Réalisation potentielle d’une étude hydrogéologique ;	Inclus dans les coûts du chantier et/ou du projet
	E : Réaliser une étude géotechnique ;	
	E, R : Respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales ;	
	R : Limiter les risques d’érosion des sols	
	R : Gérer les matériaux issus des décaissements ;	
	R : Prévenir tout risque de pollution accidentelle ;	
	R : Réduire l’impact du projet sur l’aquifère potentiellement proche de la surface.	
 CONTEXTE PAYSAGER	R : Atténuation de l’aspect industriel provisoire du chantier	- 1 920 € pour environ 48 ml de haies et 500€ par/an d’entretien - 1 920 € pour environ 48 ml de haies et 500€ par/an d’entretien - 3 400 € pour la table d’orientation - 1000 € panneau pédagogique
	E : Maintien de la trame boisée présente autour et sur le site	
	R : Plantation de haies sur le flanc sud du projet pour limiter les vues depuis la D618	
	E : Maintien de la trame boisée présente autour et sur le site	
	A : Mise à jour la table d'orientation de Montesquieu-des-Albères en y intégrant le projet + panneau pédagogique	
 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET NATUREL	ME1 - Evitement des stations de flore protégée et des habitats d’espèces de plus fort intérêt	MR2 : Filet de chantier orange (1 m de haut) : environ 1 €/ml pour environ 100 ml à prévoir soit 150 € (matériel+ pose) MR4 : 4500 € HT pour 5 visites, 5 CR et 1 rapport final MR5 : Surcoût d’environ 20€/passe, soit 400€ pour 20 passes MA1 : ~ 1000€/gîte pour la construction et les matériaux MS1 : ~ 6 000 €/an (visites + rapport annuel)
	MR1 - Choix d’une période optimale pour la réalisation des travaux	
	MR2 – Limitation du risque de destruction accidentelle de stations de flore protégée	
	MR3 – Réduction du risque de propagation d’espèces végétales exotiques envahissantes	
	MR4 – Suivi de chantier par un écologue	
	MR5 – Réduction de l’effet barrière de la clôture périphérique (passages à faune)	
	MA1 : Création d’un gîte à reptiles	
	MS1 – Suivi post-implantation des habitats, de la flore et de la faune	
 CONTEXTE HUMAIN	E : Réaliser une étude géotechnique.	Inclus dans les coûts du chantier et/ou du projet
	E : Réalisation potentielle d’une étude hydrogéologique ;	
	E, R : Respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales et du RID ;	
	R : Suivre les recommandations de LFP Perthus ;	
	R : Respecter les préconisations de l’A.E.P et du bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;	
	R : Suivre les recommandations des gestionnaires d’infrastructures existantes en phases de construction et de démantèlement ;	
	R : Gérer la circulation des engins de chantier ;	
	R : Limiter la formation de poussières pendant le chantier ;	
	R : Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ;	
	R : Gérer les déchets lors du chantier et de l’exploitation du parc ;	
	R : Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.	
	R : Prévenir le risque d’accidents de promeneurs durant la phase chantier ;	

Tableau 20 : Récapitulatif des mesures et des coûts associés du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

9. IMPACTS CUMULES

CONTEXTE (Sous-thème)		IMPACT BRUT	MESURES	IMPACTS RESIDUELS
 CONTEXTE PHYSIQUE	Hydrogéologie et hydrographie	TRES FAIBLE	Réalisation potentielle d’une étude hydrogéologique. Préserver l’écoulement des eaux lors des précipitations. Prévenir tout risque de pollution accidentelle. Réduire l’impact du projet sur la nappe d’eau sous-jacente.	TRES FAIBLE
 RISQUES NATURELS	Risque inondation	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE
	Risque de feu de forêt	FAIBLE	Respect des préconisations du SDIS 66.	FAIBLE
 CONTEXTE PAYSAGER		NUL A FAIBLE (localement très forts pour les axes de communications)	R : Atténuation de l’aspect industriel provisoire du chantier E : Maintien de la trame boisée présente autour et sur le site R : Plantation de haies sur le flanc sud du projet pour limiter les vues depuis la D618 E : Maintien de la trame boisée présente autour et sur le site A : Mise à jour la table d'orientation de Montesquieu-des-Albères en y intégrant le projet + panneau pédagogique	NUL A FAIBLE (ponctuellement modéré pour les axes de communication)
 CONTEXTE NATUREL		NUL A MODERE	ME1 - Evitement des stations de flore protégée et des habitats d’espèces de plus fort intérêt MR1 - Choix d’une période optimale pour la réalisation des travaux MR2 – Limitation du risque de destruction accidentelle de stations de flore protégée MR3 – Réduction du risque de propagation d’espèces végétales exotiques envahissantes MR4 – Suivi de chantier par un écologue MR5 – Réduction de l’effet barrière de la clôture périphérique (passages à faune) MA1 : Création d’un gîte à reptiles MS1 – Suivi post-implantation des habitats, de la flore et de la faune	NUL A NEGLIGEABLE
 CONTEXTE HUMAIN	Economie, emploi et activités			
	Qualité de l’eau	FAIBLE A MODERE		FAIBLE A MODERE
	Ambiance acoustique	MODERE		MODERE
	Déchets	MODERE		MODERE
	Augmentation du trafic	TRES FAIBLE		TRES FAIBLE
	Risque TMD	MODERE A FORT		MODERE A FORT
	Risque rupture de digue	MODERE		MODERE
	Autres thématiques	NUL		NUL
			Respecter les préconisations de l’A.E.P et du bureau de l’environnement (mission interservices de l’eau) de la préfecture des Pyrénées-Orientales Réduire le risque de pollution accidentelle ; Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ; Gestion des déchets. Réduire l’impact du projet sur la nappe sous-jacente ; Gérer la circulation des engins de chantier ; Remise en état des routes en cas de dégradation avérée. Suivre les recommandations de LFP Perthus. Suivre les recommandations des gestionnaires d’infrastructures existantes en phases de construction et de démantèlement.	

Tableau 21 : Synthèse des impacts cumulés du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

10. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EN CAS DE NON-REALISATION DU PROJET

CONTEXTE		THEME	EVOLUTION DE L'ENVIRONNMENT AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	EVOLUTION DE L'ENVIRONNMENT EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
CONTEXTE PHOTOVOLTAÏQUE			Le projet participe à l’expansion de la filière des énergies renouvelables dans la région Occitanie et suit ainsi les orientations du SRADDET.	En se basant sur les préconisations du SRADDET, sur les objectifs nationaux et européens de production d’énergie renouvelable ainsi que sur les tendances de construction de parcs photovoltaïques des années précédentes, on peut supposer que le contexte photovoltaïque régional poursuivra sa densification, préférentiellement dans les zones favorables au développement de cette énergie, comme d’anciens sites industriels par exemple.
 CONTEXTE PHYSIQUE		Géologie et sol	Bien que la surface clôturée d’un parc photovoltaïque soit relativement importante, l’emprise au sol des installations en elle-même est relativement limitée. En effet, les tables photovoltaïques sont reliées au sol grâce à des ancrages (peut être des pieux battus). De plus, les postes électriques sont conçus afin de limiter leur superficie, tout comme les pistes d’accès.	En l’absence de grands projets structurants à proximité du site du projet, la géologie ne devrait pas être impactée durant les 20 prochaines années.
		Relief	Les travaux de construction auront un effet sur la topographie locale bien que les panneaux aient été positionnés de manière à éviter au maximum les terrassements avec la prise en compte de la topographie pour l'implantation des tables. Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation, des postes électriques, du local de maintenance et de la citerne. La topographie sera modifiée de façon très locale.	Le relief ne devrait pas subir de modifications importantes durant les 20 prochaines années.
		Hydrogéologie et hydrographie	L’étude hydrogéologique qui sera potentiellement faite avant les travaux permettra de connaître la profondeur exacte des masses d’eau souterraine au droit de la zone d’implantation du projet et ainsi de réduire au maximum les impacts sur ces eaux souterraines.	Le changement climatique est un phénomène mondial, mais ses conséquences se ressentent au niveau local et s’expriment différemment selon les régions : fonte des glaciers, pénurie d’eau, montée du niveau de la mer. Concernant le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse, il devrait principalement subir la montée des eaux au niveau de ses côtes, et une pénurie d’eau dans les terres.
		Climat	Aucune modification directe sur le climat. Le projet participe à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.	Durant les 20 prochaines années, comme cela l’a été depuis 1850, le dérèglement climatique devrait s’accroître, même si celui-ci reste limité à 2°C dans le cas où l’ensemble des pays signataires parvient à respecter les objectifs fixés par la COP 21. Toutefois, la probabilité de limiter le réchauffement climatique global à 2°C reste faible, puisque que celle-ci est évaluée à 5 % selon une étude parue dans la revue « Nature Climate Change ».
		Risques naturels	Le projet n’aura pas d’impacts importants sur les risques naturels. Toutefois, le respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales notamment seront à prendre en considération.	Les changements climatiques vont induire une augmentation de l’occurrence et de l’intensité de certaines catastrophes naturelles, comme les tempêtes ou les inondations.
 CONTEXTE PAYSAGER			L’installation du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères entraînerait une évolution significative dans ce paysage boisé situé en limite d'une ligne ferroviaire. En effet, elle contribuerait à conforter et renforcer le caractère productif du site, en y intégrant une production d’électricité d’origine renouvelable.	L'évolution des paysages ruraux et boisés est influencée par les dynamiques socio-économiques. Les constructions urbaines s’intercalent dans les espaces non bâtis pour contribuer à densifier une trame urbaine éclatée (village-tas). Un paysage urbain entre en contraste avec un paysage rural souvent limitrophe. Les espaces encore inutilisés, souvent clos et privés, peuvent évoluer vers un enrichissement spontané en cas d’absence de gestion ou bien vers une reconversion partielle ou totale avec une accessibilité au public (ex. parcs aménagés dans d’anciennes carrières). En l'absence de projet, le délaissé ferroviaire peut donc également engendrer un enrichissement progressif ou, à terme, une urbanisation.
 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET NATUREL			En cas de réalisation du projet de centrale photovoltaïque, la parcelle visée perdra durablement ses éléments boisés, de faible valeur écologique cependant au regard de leur caractère artificiel (plantations) et homogène (Pin d’Alep ou chêne vert). Elle prendra un caractère plus ouvert, où une végétation herbacée dominera avec un recouvrement notable. Ceci permettra le maintien d’une biodiversité d’un certain intérêt et la conservation de la plupart des fonctionnalités écologiques, notamment la stabilisation des sols et l’infiltration des eaux de pluie. La présence d’une clôture entravera faiblement les déplacements de la faune, qui se font principalement via le corridor du Tech et limitera aussi la pénétration humaine et ses conséquences (dépôts sauvages).	Sans aucun projet photovoltaïque ou autre, le site devrait conserver son apparence de friche, avec des ligneux devenant de plus en plus nombreux au fil du temps. Les bosquets plantés de pins d’Alep et de chênes verts devraient poursuivre leur croissance en gagnant en hauteur, devenant plus favorables à la faune forestière, quoique très limités en surface. La surface modeste et la présence proche d’infrastructures de transport (ligne LGV et RD 618) resteront un frein à la colonisation de cette zone par la faune. Elle garderait néanmoins un rôle écologique complémentaire par rapport au couloir boisé de la vallée du Tech. Compte-tenu de sa facilité d’accès et de la pression foncière sur ce secteur attractif (climat, population croissante, proximité de l’Espagne), il est probable que la parcelle concernée fasse un jour l’objet d’un autre type d’aménagement, collectif ou non. Selon le type d’aménagement et le degré d’artificialisation qu’il engendrera, elle conservera une part variable de la biodiversité actuelle, pouvant devenir nulle.
 CONTEXTE HUMAIN		Planification territoriale	Aucune incidence sur la planification territoriale.	Les évolutions des documents de planification urbaine suivent celles des populations et des territoires qu’ils régissent. Il n’est donc pas possible de prévoir leur évolution de manière précise durant les 20 prochaines années.
		Contexte socio-économique	Aucune incidence sur la démographie et le parc de logement. Retombées économiques et création d’emploi pour les territoires et les collectivités.	L’évolution démographique probable de la commune d’étude devrait tendre vers une stabilisation de la population, ainsi qu’un vieillissement. Cette évolution reste soumise à de nombreux facteurs extérieurs difficilement prévisibles (politiques publiques, évolution de l’environnement, de la santé, etc.).

CONTEXTE	THEME	EVOLUTION DE L'ENVIRONNMENT AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	EVOLUTION DE L'ENVIRONNMENT EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET
		Incidence nulle sur les activités agricoles car les sols qui accueillent le projet ne sont pas destinés à l’agriculture (délaisse ferroviaire). Les parcelles du projet Montesquieu-des-Albères étant actuellement inutilisées (ancien délaissé ferroviaire), l’implantation d’un parc photovoltaïque aura un impact positif sur les activités. De plus, l’entreprise ABO Energy a signé la charte avec la F RTP 66.	La tendance d’évolution du nombre de logements devrait poursuivre sa croissance au cours des 20 prochaines années. Durant ces prochaines années, il est probable que la croissance économique en région Occitanie continue sa progression. Cependant, ce domaine est très sensible aux changements politiques nationaux et mondiaux. Il existe donc peu de visibilité à long terme sur ce sujet. Dans les années à venir, il est probable que le nombre d’exploitations continue de décroître progressivement au profit notamment d’exploitations de plus grande taille, avant de se stabiliser voire peut-être de croître légèrement.
	Ambiance acoustique	Les sources sonores d’un parc photovoltaïque proviennent essentiellement des postes électriques. Elles auront un impact très faible sur l’ambiance acoustique locale.	L’ambiance acoustique ne devrait pas connaître de changement significatif en l’absence de mise en œuvre du projet.
	Santé	L’étude hydrogéologique qui sera potentiellement réalisée avant les travaux permettra de connaître la profondeur exacte des nappes sous-jacentes et ainsi de prendre d’éventuelles mesures permettant de limiter les éventuels impacts sur la qualité de l’eau. Il conviendra également au porteur de projet de respecter les préconisations des autorités compétentes qui s’appliquent afin de limiter tout impact sur la qualité de l’eau. Aucune modification n’est attendue sur l’influence sur la santé due aux infrasons, aux champs électromagnétiques et aux effets stroboscopiques. Les déchets générés durant la phase d’exploitation seront acheminés et traités dans des filières adaptées. Une amélioration de la qualité de l’air globale est attendue grâce à la réduction des émissions de gaz par effet de serre.	L’utilisation de sources d’énergies fossiles telles que le charbon ou le fioul engendre des effets négatifs sur la qualité de l’air et donc sur la santé. De plus, elle contribue au réchauffement mondial du climat. Concernant l’utilisation du nucléaire, les effets sur la santé humaine sont potentiellement négatifs dans le cas d’une défaillance d’un réacteur ou d’une non-conformité dans la gestion des déchets.
	Infrastructures de transport	Aucune incidence significative sur les infrastructures de transport n’est attendu durant l’exploitation du parc.	L’évolution des infrastructures de transport des territoires d’étude pour les prochaines années est donc définie par les principaux objectifs opérationnels des schémas territoriaux en vigueur. A un niveau plus local, la création de nouvelles infrastructures de transport reste de manière générale très localisée, pour la desserte de nouveaux lotissements ou zones d’activités par exemple, le réseau routier existant suffisant à desservir l’ensemble du territoire. Les principaux travaux routiers locaux concerneront des réfections de voiries existantes.
	Infrastructures électriques	Sans objet	Selon les schémas régionaux électriques de la région Occitanie, la tendance à l’augmentation de la production d’électricité d’origine renouvelable, et notamment solaire, va se poursuivre sur le territoire régional. Des adaptations de réseau sont prévues pour permettre de raccorder ces nouvelles capacités.
	Activités de tourisme et de loisirs	Aucune incidence sur le tourisme et sur les loisirs.	L’évolution du tourisme sera marquée par les différentes orientations du schéma régional du tourisme en vigueur.
	Risques technologiques	Le projet n’est pas de nature à augmenter les risques technologiques	Etant donné la stagnation voire la baisse prévisible de la population sur la commune d’accueil du projet, les risques technologiques devraient également suivre la même tendance pour couvrir les besoins de la population.
	Servitudes d'utilité publique	Le projet n’entraînera aucune modification des servitudes d’utilité publique.	Etant donné la stagnation voire la baisse prévisible de la population sur la commune d’accueil du projet, les servitudes d’utilité publique devraient également suivre la même tendance pour couvrir les besoins de la population.

Tableau 22 : Evolution du scénario de référence en l'absence de mise en œuvre du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

11. CONCLUSION

Le site choisi pour l'implantation du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères est situé sur la commune de Montesquieu-des-Albères. Il s'agit d'un délaissé ferroviaire.

L'étude écologique a montré que la parcelle concernée par le projet perdra durablement sa couverture boisée, laquelle présente toutefois une faible valeur écologique en raison de son origine artificielle (plantations) et de sa composition homogène (Pin d'Alep ou chêne vert).

Le site adoptera alors un aspect plus ouvert, dominé par une végétation herbacée offrant un recouvrement significatif. Ce nouveau couvert végétal permettra le maintien d'une biodiversité d'un certain intérêt, ainsi que la préservation de fonctions écologiques essentielles telles que la stabilisation des sols et l'infiltration des eaux pluviales.

Par ailleurs, la clôture installée aura un impact limité sur les déplacements de la faune, qui s'effectuent principalement via le corridor du Tech, tout en réduisant les intrusions humaines et les nuisances associées (comme les dépôts sauvages).

Les impacts paysagers du projet sont globalement nuls dans l'aire d'étude éloignée grâce au relief et à la végétation dense. Dans l'aire d'étude rapprochée, les enjeux sont faibles dans l'ensemble mais peuvent être forts localement, près du site.

Des mesures sont prévues pour limiter l'impact visuel : choix judicieux d'implantation, maintien de la végétation, intégration technique, haies plantées aux endroits visibles, et accompagnement paysager. Ces actions visent aussi à renforcer l'identité paysagère locale.

Au final, les impacts résiduels sont jugés faibles à modérés.



Les impacts bruts potentiels du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères sur le contexte physique seront réduits par la mise en œuvre d'études géotechnique et peut-être hydrogéologiques et de pratiques adaptées dans le cadre du chantier, ainsi que par le respect des préconisations du SDIS de Pyrénées-Orientales et du RID notamment. Ainsi, les impacts résiduels sur le contexte physique seront nuls à faibles.

Enfin, il est important de souligner que, outre les bénéfices environnementaux liés au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, ce projet, conçu dans une démarche de développement durable mais aussi d'aménagement des territoires, aura également un impact positif sur le contexte humain. Il contribuera au développement économique de la commune d'accueil du projet, mais également et plus largement des intercommunalités qu'elles intègrent, du département de Pyrénées-Orientales et de la région Occitanie.

12. TABLE DES ILLUSTRATIONS

12.1. LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Durées approximatives et phases de travaux de construction d'un parc photovoltaïque10

Figure 2 : Raccordement électrique d'un parc photovoltaïque (PdL – Poste de livraison | PS – Poste source).....10

Figure 3 : Démarche « Eviter – Réduire – Compenser » (ERC).....11

Figure 4 : : Référence administrative de la SAS « Centrale de Production d'Energies Renouvelables de Montesquieu-des-Albères » (source : ABO Energy).....12

Figure 5 : Référence de signataire pouvant engager le demandeur (source : ABO Energy).....12

Figure 6 : Structure simplifiée d'ABO Energy Groupe (source : ABO Energy)12

Figure 7 : Photomontage n°1 – Depuis le sud-ouest de site, le long de la D618– État initial (©ATER Environnement, 2025)....36

Figure 8 : Photomontage n°1 – Depuis le sud-ouest de site, le long de la D618– État projeté avec mesures (©ATER Environnement, 2025).....36

12.2. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractérisation des aires d'études utilisées (source : CERA Environnement)18

Tableau 2 : Commentaires sur la variante 120

Tableau 3 : Commentaires sur la variante 221

Tableau 4 : Commentaires sur la variante 323

Tableau 5 : Mesures d'évitement pour le contexte physique27

Tableau 6 : Mesures de réduction pour le contexte physique28

Tableau 7 : Synthèse du milieu physique du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères30

Tableau 8 : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier.....34

Tableau 9 : Intégration visuelle des éléments connexes du projet.....34

Tableau 10 : Essences végétales à privilégier.....34

Tableau 11 : Réduction visuelle par la plantation de haies paysagères.....34

Tableau 12 : Accompagnement pédagogique du projet35

Tableau 13 : Synthèse du milieu paysager du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères.....37

Tableau 14 : Niveaux d'enjeu par volet et enjeux globaux sur le site d'étude (source : CERA Environnement)40

Tableau 15 : Synthèse des incidences potentielles du projet sur le milieu naturel, la faune et la flore (par taxon et cortèges) (source : CERA Environnement).....44

Tableau 16 : Synthèse des incidences potentielles du projet sur les espèces de faune et de flore (espèces protégées et/ou ayant un niveau d'enjeu régional notable, ou remarquable par un autre critère) (source : CERA Environnement)46

Tableau 17 : Mesures d'évitement du milieu humain48

Tableau 18 : Mesures de réduction appliquée au milieu humain49

Tableau 19 : Synthèse des impacts sur le contexte humain du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères53

Tableau 20 : Récapitulatif des mesures et des coûts associés du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères.....56

Tableau 21 : Synthèse des impacts cumulés du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères.....59

Tableau 22 : Evolution du scénario de référence en l'absence de mise en œuvre du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères.....64

12.3. LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du projet 6

Carte 2 : Aires d'étude utilisées pour les milieux physique, paysager et humain 17

Carte 3 : Carte des aires d'études écologiques utilisés (source : CERA Environnement) 19

Carte 4 : Variante 1 (source : Abo Energy, 2025) 20

Carte 5 : Variante 2 (source : Abo Energy, 2025) 21

Carte 6 : Variante 3 – variante finale (source : Abo Energy, 2025) 22

Carte 7 : Les unités paysagères 32

Carte 8 : Cartographie des enjeux globalisés pour les habitats et la faune (source : CERA Environnement) 41